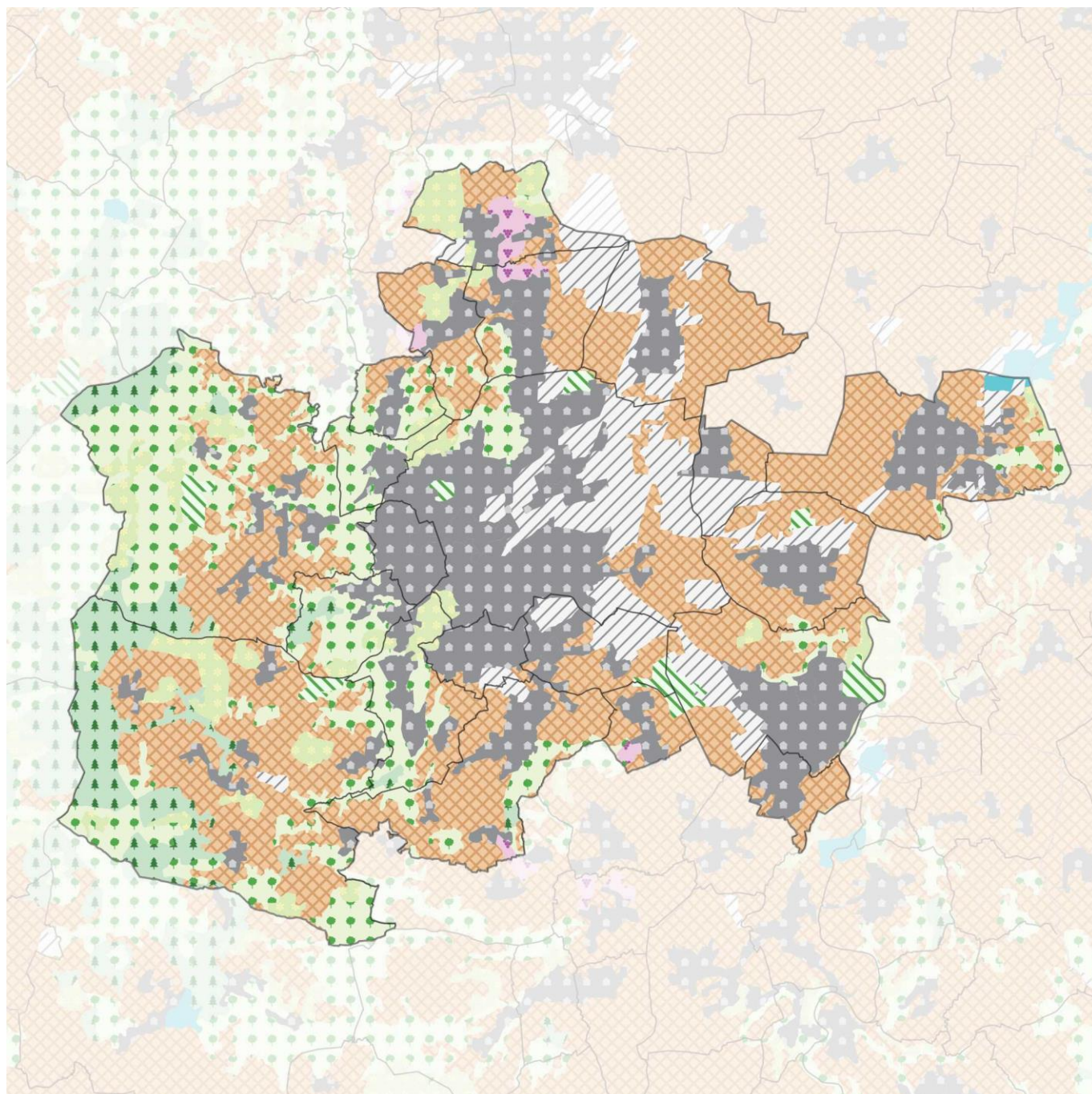


2023

BUDGET CROISÉ

MA COMMUNE / MON EPCI

Budget Principal



Tout comprendre aux finances de ma collectivité

Afin de rendre les finances locales accessibles à toutes et tous, Ithéa a développé le Budget Croisé.

Cet outil est construit à partir des données financières des collectivités disponibles en *Open Data* (DGCL, Balance comptable des collectivités, DGFIP...). À noter que les budgets de l'année précédente sont intégrés en juillet de chaque année (ex. les budgets 2023 figureront dans le Budget Croisé à partir de l'été 2024).

Le Budget Croisé a vocation à :

- Faciliter la lecture des principales données financières de votre commune ou EPCI
- Croiser ces données avec celles d'autres collectivités
- Donner des clés d'analyse de la performance de la collectivité

Comprendre les finances de sa collectivité, disposer des principaux indicateurs de performance et en définitive, comprendre pour agir, telle est la finalité du Budget Croisé.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

L'équipe Ithéa

SOMMAIRE

1 NOTE MÉTHODOLOGIQUE / P.5

2 INTRODUCTION / P.6-7

3 RATIOS / P. 8-9

4 DÉPENSES

○ DÉPENSES – fonctionnement / P. 10-15

○ DÉPENSES – investissement / P. 16-17

5 RECETTES

○ RECETTES – fonctionnement / P. 18-23

○ RECETTES – investissement / P. 24-25

○ POTENTIEL FISCAL / P. 26-27

○ FISCALITÉ / P. 28-29

6 AUTOFINANCEMENT / P. 30-31

7 TRÉSORERIE / P. 32-33

8 DETTE / P. 34-35

1. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

COMMENT EST CONSTRUIT LE BUDGET CROISÉ ?

Le Budget Croisé s'appuie principalement sur **deux sources de données** :

- Les Balances comptables des collectivités de 2018 à 2022, mises à disposition par le ministère de l'Économie et des Finances sur la plateforme data.gouv.fr
- Les données de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCL), concernant en particulier la fiscalité locale.

D'autres sources, que l'on retrouve dans le « Profil Croisé », sont également mobilisées ponctuellement : INSEE, données DGFIP....

Les données présentées correspondent **aux dépenses et recettes réelles (en excluant donc les opérations d'ordre)** pour la plupart des indicateurs, extraites des comptes de gestion. **Les variations de stocks ne sont pas prises en compte.**

Les évolutions sont quant à elles issues des soldes débiteurs et des soldes créditeurs, à l'exception des indicateurs d'investissement. Il peut donc y avoir des différences, parfois nettes, entre les chiffres enregistrés par la collectivité et les chiffres du Budget Croisé. Si cette situation se présente, n'hésitez pas à nous contacter, pour que nous ajustions les graphiques et clés de lecture.

Les modalités de calcul de chaque indicateur sont précisées en annexe.

LA POPULATION PRISE EN COMPTE DANS LE BUDGET CROISÉ

À des fins de comparaisons, ma commune / mon EPCI est mis en perspective avec la strate suivante :

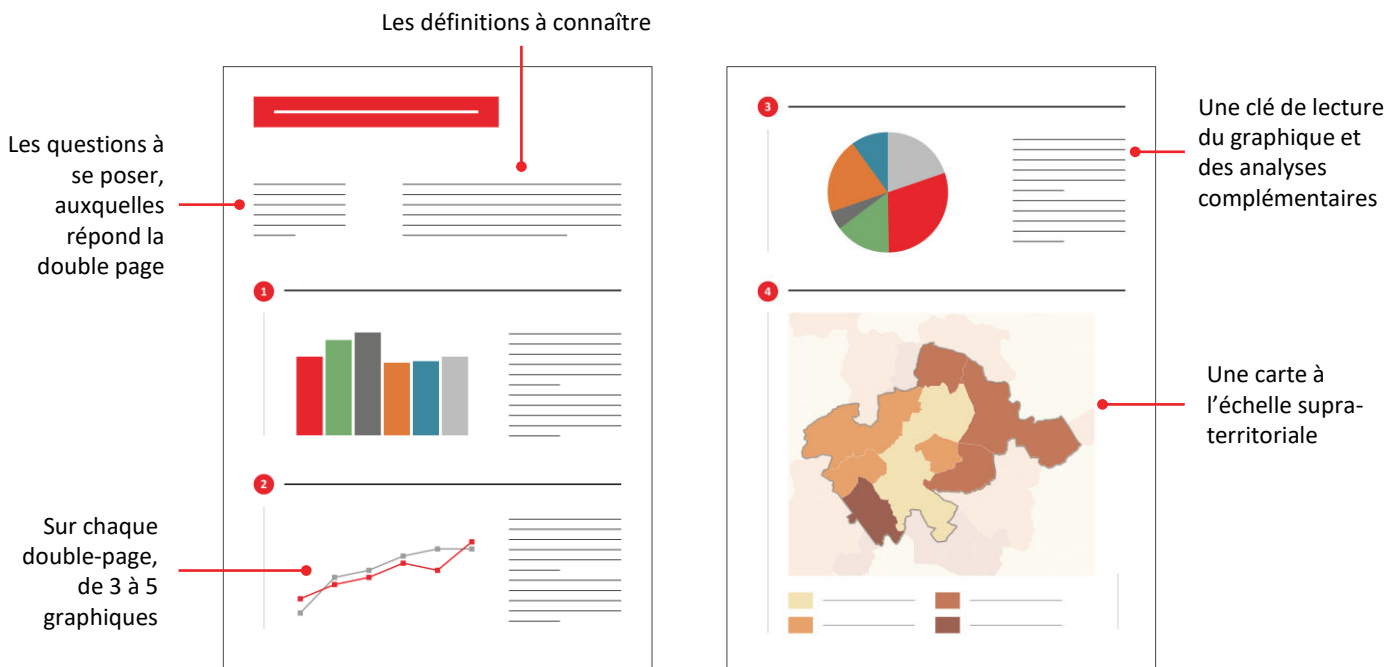
EPCI de plus de 100 000 habitants

La population qui est prise en référence dans les indicateurs du Budget Croisé est la population DGF. Le calcul des dotations s'appuie sur la population DGF. Celle-ci est calculée en prenant en compte 3 éléments :

- La population INSEE de la collectivité
- Le nombre de résidences secondaires sur le territoire
- Le nombre de places de caravanes présentes sur le territoire

2. INTRODUCTION GÉNÉRALE

COMMENT LIRE LE BUDGET CROISÉ ?



QU'EST-CE QUE LE BUDGET ?

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

LES 6 GRANDS PRINCIPES BUDGÉTAIRE D'UNE COLLECTIVITÉ ?



2. INTRODUCTION GÉNÉRALE

LE BUDGET : COMMENT ÇA MARCHE ?

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Fonctionnement : La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la collectivité, soit les opérations qui reviennent chaque année.

Par exemple entretien, personnel, intérêts des emprunts...

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses est utilisé en priorité pour rembourser la dette. Le surplus constitue l'épargne brute, qui permettra à la collectivité d'autofinancer ses investissements.

Investissement : La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours, soit les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la collectivité.

Par exemple remboursement des capitaux empruntés, acquisitions immobilières, travaux nouveaux...

Recettes	Dépenses
Fonctionnement	
Impôts et taxes	Frais de personnel
Concours de l'Etat	Achat et charges externes
Ventes de biens et services	Dépenses d'intervention
Autres	Autres
	Excédent de fonctionnement (épargne brute)
Investissement	
Excédent de fonctionnement (épargne brute)	Remboursement d'emprunts
Dotations et subventions d'investissement	Dépenses d'équipements
Autres	Subventions et autres
Emprunts	

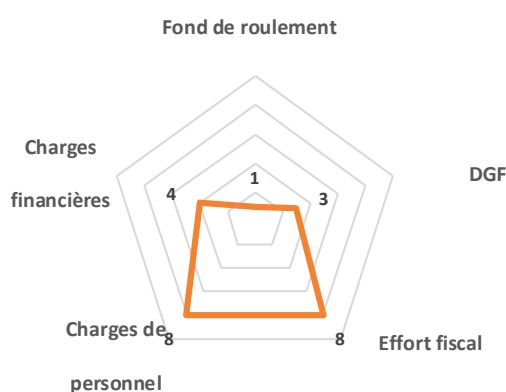
3. VUE GÉNÉRALE ET RATIOS (1/2)

Les principaux indicateurs de gestion et d'investissement de la collectivité, que l'on retrouvera dans les pages du présent rapport, ont fait l'objet d'une note de 1 à 10.

Ainsi, une commune obtenant 10 fait partie, pour l'indicateur considéré, des 10% des communes ayant les meilleurs résultats. *A contrario*, une commune obtenant 1 fait partie des 10% des communes obtenant les moins bons résultats.

Le classement est réalisé en fonction des résultats des autres communes ou EPCI de France métropolitaine et d'outre-mer de la même strate démographique (cf. page précédente). Ainsi, une commune de 800 habitants sera classée en fonction des résultats de l'ensemble des communes de 500 à 1000 habitants.

1 PROFIL GESTIONNAIRE DE LA COLLECTIVITÉ



Clé de lecture

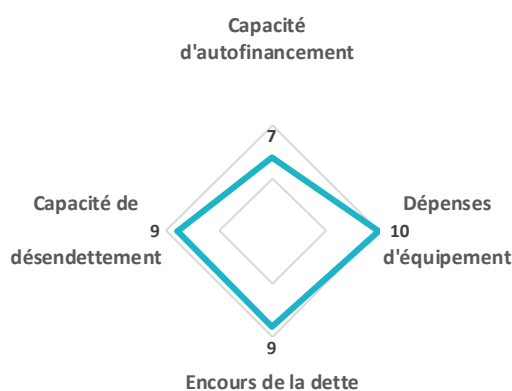


Avec un indice de 8, il y a 20% d'EPCI dont les charges de personnel par habitant sont plus élevées que pour ma commune / mon EPCI.

Indicateurs détaillés :

- Fond de roulement rapporté aux recettes de fonctionnement
- Dotation Globale de Fonctionnement par habitant
- Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal
- Charges de personnel par habitant
- Charges financières par habitant

2 PROFIL INVESTISSEUR DE LA COLLECTIVITÉ



Clé de lecture



Avec un indice de 9, il y a 90% d'EPCI dont l'encours de la dette par habitant est moins élevé que pour ma commune / mon EPCI.

Indicateurs détaillés :

- Capacité d'autofinancement nette par habitant
- Dépenses d'équipement par habitant
- Encours de la dette par habitant
- Capacité de désendettement (en années)

3. VUE GÉNÉRALE ET RATIOS (2/2)

Il existe deux types de ratios :

- **Les ratios de population**, pour lesquels une donnée financière est exprimée en €/habitant
- **Les ratios de structure**, pour lesquels une donnée financière est rapportée à une autre (ex. dépenses de personnel rapportées à l'ensemble des dépenses de fonctionnement)

Les ratios de population permettent une comparaison avec d'autres collectivités de la même strate. Les ratios de structure permettent quant à eux de compléter l'analyse, en donnant notamment des indications sur la santé financière de la commune ou de l'EPCI.

	Ma commune / Mon EPCI	Mon département (même strate)	Ma région (même strate)	Mon département (ensemble)	France métropolitaine (même strate)
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) par habitant	565 €	430 €	784 €	471 €	415 €
Produit des impositions directes par habitant	296 €	217 €	502 €	329 €	270 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) par habitant	696 €	511 €	996 €	594 €	514 €
Dépenses d'équipement brut par habitant	248 €	168 €	241 €	201 €	155 €
Dette par habitant	730 €	407 €	784 €	563 €	402 €
DGF par habitant	104 €	73 €	166 €	127 €	92 €
Dépenses de personnel / DRF	48%	47%	28%	37%	38%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	129%	116%	111%	126%	115%
Marge d'autofinancement courant*	89%	90%	87%	88%	88%
Taux d'équipement**	36%	33%	24%	34%	30%
Taux d'endettement***	105%	80%	79%	95%	78%

* Marge d'autofinancement courant = DRF + Remboursement de dette / RRF

** Taux d'équipement = Dépenses d'équipement brut / RRF

*** Taux d'endettement = Dette / RRF

4.1 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

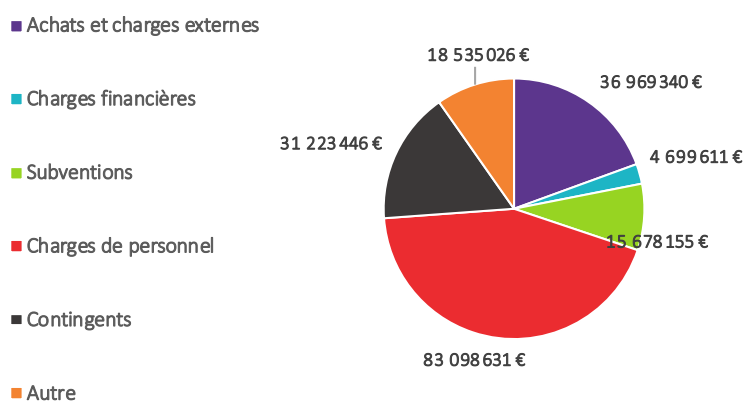
Les questions à se poser

Les dépenses de fonctionnement sont-elles « maîtrisées » ? Quels sont les principaux postes de dépenses ?

Dépenses de fonctionnement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale du budget correspondant à la section fonctionnement.

Contingents et participations obligatoires (compte 655) : Police d'État, Aide sociale du département, Service d'incendie, contributions aux organismes de regroupement, contributions au C.N.F.P.T, indemnités de logement aux instituteurs et contributions au titre de la politique de l'habitat.

1 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE

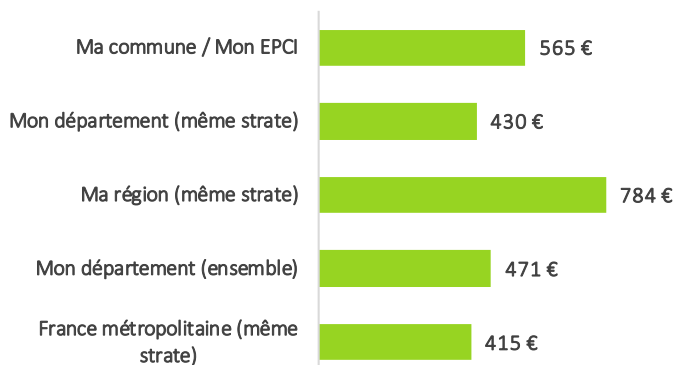


Balance comptable des collectivités, 2022

En 2022, les charges de fonctionnement pour ma commune / mon EPCI représentent un total de 190 204 209€.

Les charges de personnel, avec les charges financières et les contingents constituent les charges structurelles de l'EPCI. Elles représentent 63% de son budget, contre 60% pour mon département (même strate) ou encore 47% pour les communes de même strate de France métropolitaine.

2 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT



Balance comptable des collectivités, 2022

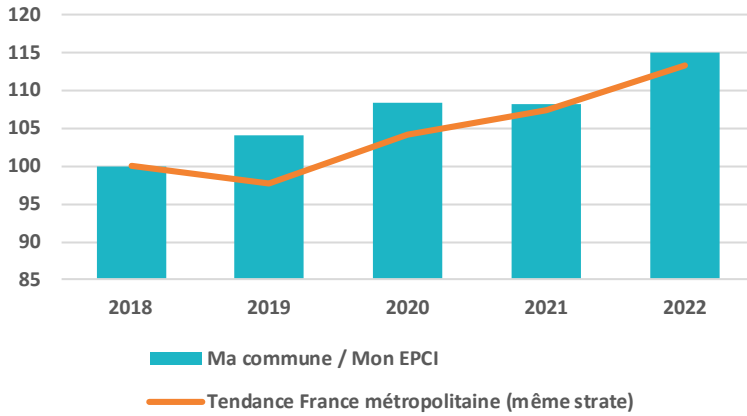
Les dépenses de fonctionnement par habitant sont de 565€ en 2022 pour ma commune / mon EPCI.

Bon à noter

Pour les communes inférieures à 500 habitants et les EPCI, ces dépenses décroissent quand la population augmente (poids de frais fixes). Pour les communes de plus de 500 habitants, l'effet inverse se produit : les dépenses augmentent avec la taille (équipements/services plus développés mais aussi recettes fiscales plus élevées).

3

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Balance comptable des collectivités, 2018-2022

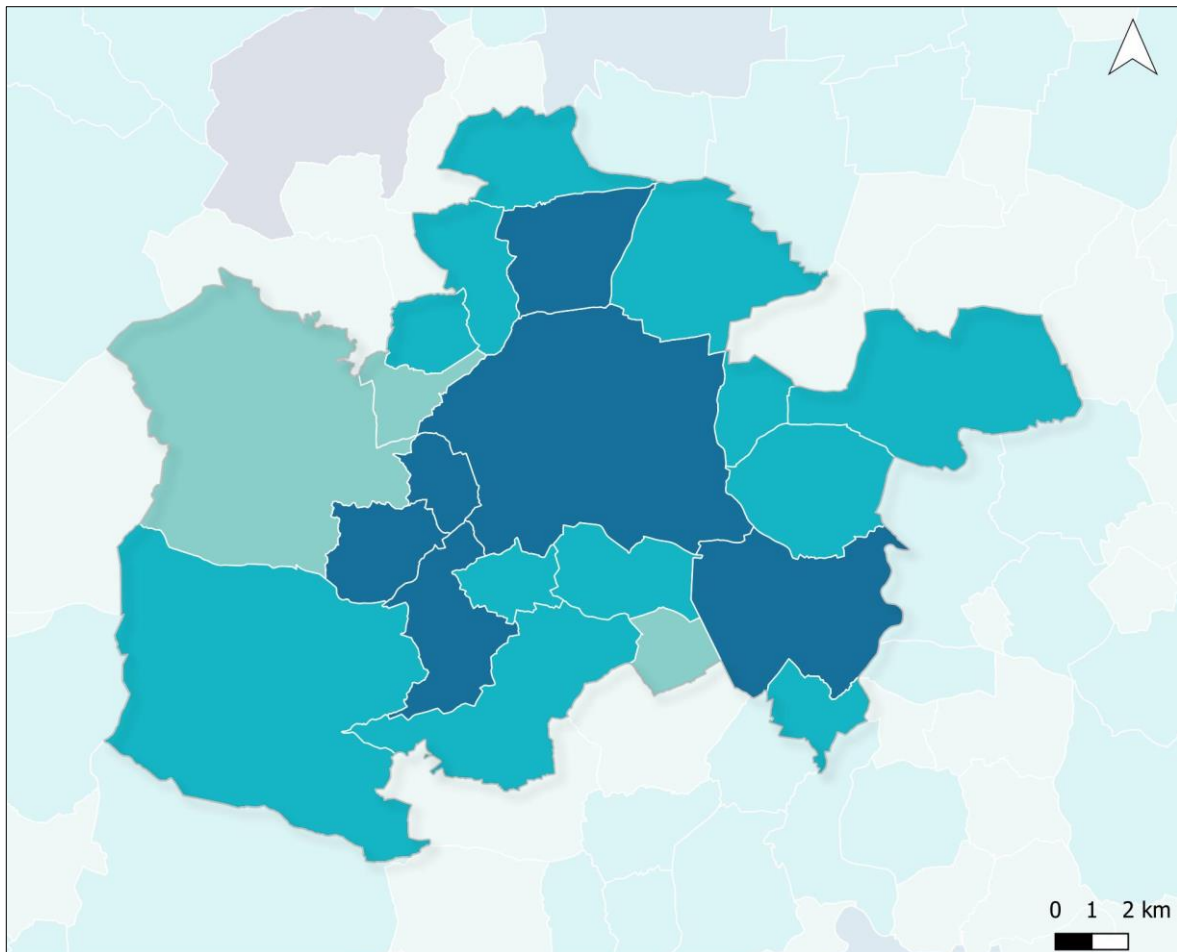
De 2018 à 2022, les charges de fonctionnement ont évolué de 8% pour ma commune / mon EPCI.

Au niveau national, les dépenses de fonctionnement des communes et EPCI enregistrent une hausse de +2,7% en 2022, après une quasi stagnation depuis 2020 (à mettre en lien avec la crise sanitaire). A noter que l'augmentation des dépenses a été plus forte pour les petites communes (+3% pour les moins de 200 hab).

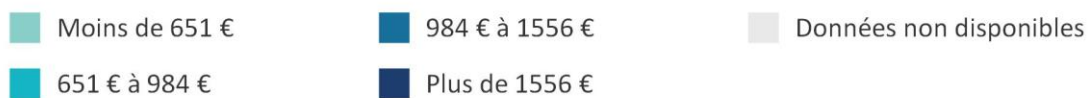
4

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

Mon EPCI



Charges de fonctionnement par habitant



Balance comptable des collectivités, 2022

CHARGES DE PERSONNEL

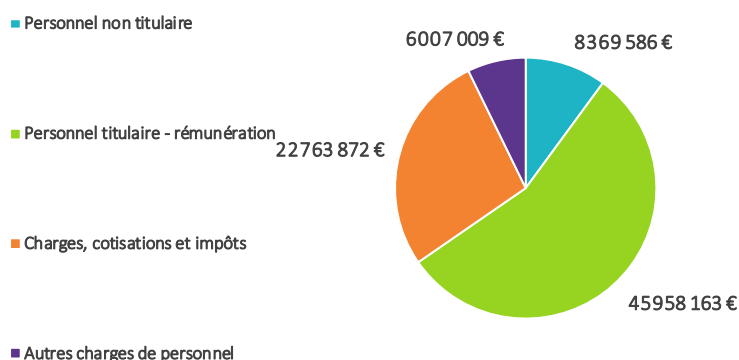
Les questions à se poser

Les dépenses de personnel sont-elles disproportionnées par rapport à d'autres territoires ? Quel est leur poids dans les dépenses de fonctionnement ?

Charges de personnel (et frais assimilés) : rémunérations des personnels titulaires et non titulaires, charges sociales, impôts, taxes et versements assimilés et prestations versées au personnel extérieur au service.

Personnel titulaire : agents bénéficiant du statut de fonctionnaire. Leur emploi est permanent, contrairement aux agents non-titulaires dont les conditions de recrutement sont plus souples, et permettent de répondre à un besoin spécifique. Plusieurs types d'agents non-titulaires existent : agents auxiliaires, contractuels (en CDD ou CDI), vacataires (payés à la vacation et souvent à temps partiel).

1 CHARGES DE PERSONNEL PAR TYPE

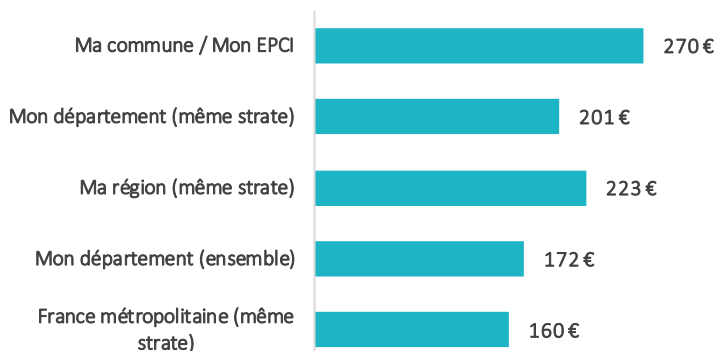


Balance comptable des collectivités, 2022

En 2022, les charges de personnel sont de 83 098 631€ pour ma commune / mon EPCI, soit 44% du budget de l'EPCI.

La rémunération des agents titulaires représente 55% des dépenses de personnel (soit 45 958 163€), contre 52% pour mon département (même strate), 56% pour ma région (même strate), ou encore 56% pour mon département.

2 CHARGES DE PERSONNEL PAR HABITANT



Balance comptable des collectivités, 2022

En 2022, les dépenses de personnel par habitant sont de 270€ pour ma commune / mon EPCI contre 160€ pour les communes de même strate de France métropolitaine.



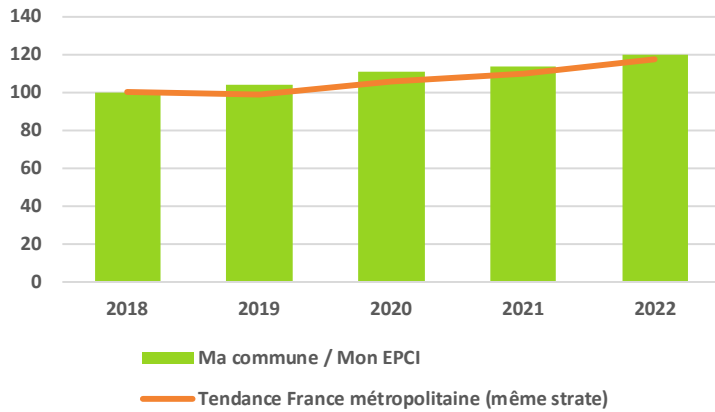
Le saviez-vous ?

Le salaire net moyen au sein des communes est de 1 922€, contre 2 115€ pour les EPCI ou 2 243€ pour les départements. Le salaire net des femmes dans la fonction publique territoriale s'élève en moyenne à 1 967 euros nets par mois, soit 8,3 % de moins que celui des hommes (2 145 euros).



3

ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL



De 2018 à 2022, les dépenses de personnel ont évolué de 13% pour ma commune / mon EPCI.

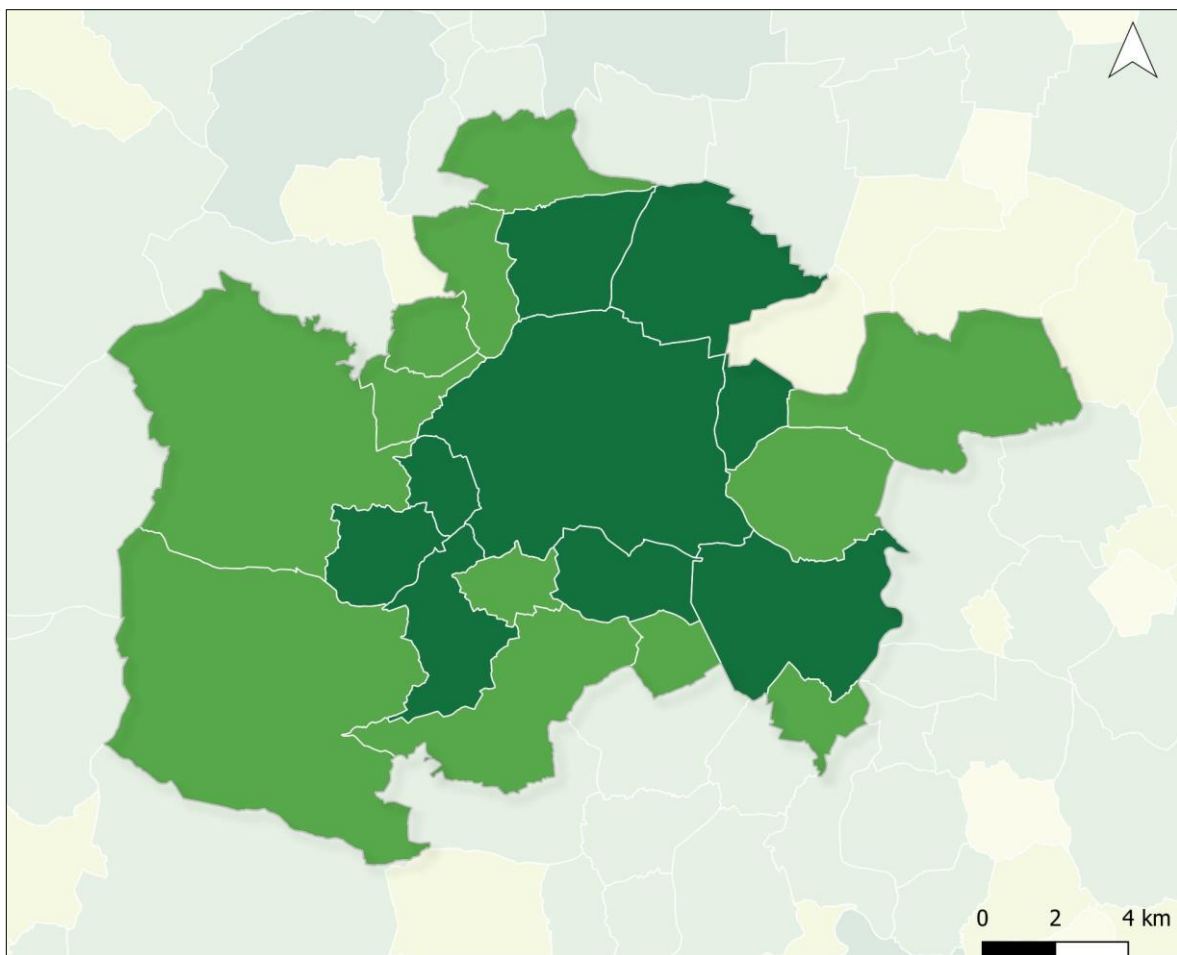
Pour les communes de même strate de France métropolitaine, la hausse des frais de personnel est de 10% sur la même période.

Balance comptable des collectivités, 2018-2022

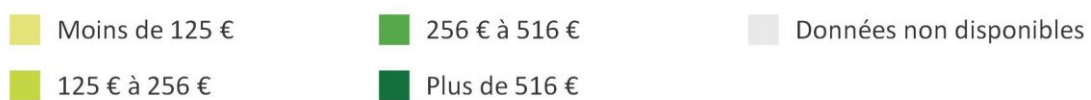
4

CHARGES DE PERSONNEL PAR HABITANT

Mon EPCI



Charges de personnel par habitant



Balance comptable des collectivités, 2022

AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

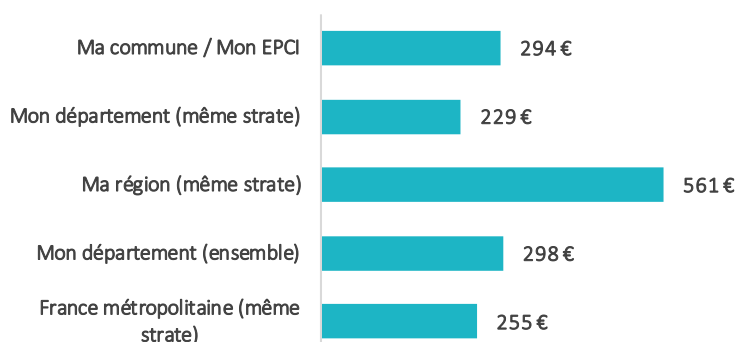
Les questions à se poser

Quelles sont les autres dépenses de fonctionnement de la collectivité ? Les « coûts » liés aux élus sont-ils plus élevés qu'ailleurs ?

Autres dépenses de fonctionnement :

- **Charges à caractère général** : achats stockés (ex. fournitures administratives...) ou non stockés (ex. électricité...) et prestations de services extérieurs (ex. le Budget Croisé).
- **Autres charges de gestion courante** : indemnités aux élus, contingents et participations obligatoires, subventions de fonctionnement versées, redevances diverses...
- **Charges financières** : intérêt des emprunts et dettes (hors remboursement du capital).

1 AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT



Balance comptable des collectivités, 2022

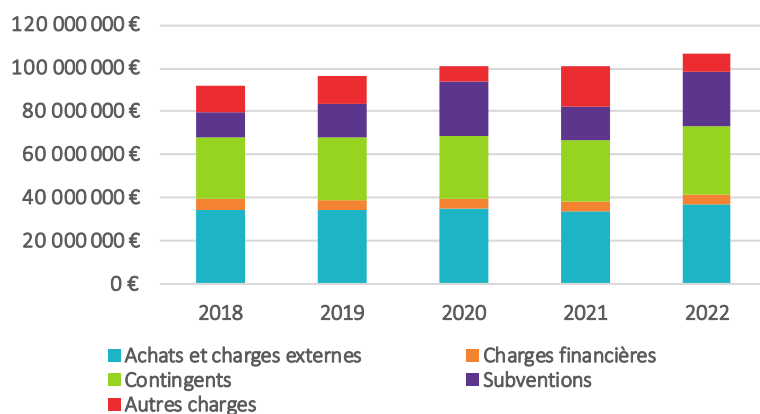
En 2022, les autres dépenses de fonctionnement sont de 294€ par habitant pour ma commune / mon EPCI, contre 255€ pour les communes de même strate de France métropolitaine.

Clé de lecture



Ces dépenses comprennent l'ensemble des charges récurrentes de la collectivité (ex : les feuilles de l'imprimante), hors frais de personnel. Ces dépenses ne doivent pas être confondues avec les investissements (ex : l'imprimante), qui agrandissent le patrimoine de la collectivité.

2 ÉVOLUTION DES AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



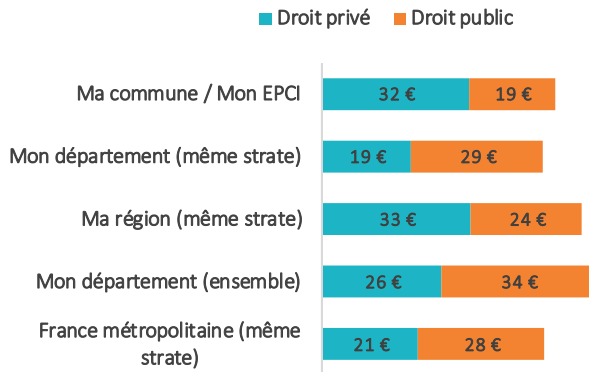
Balance comptable des collectivités, 2022

De 2018 à 2022, les achats et charges externes passent de 34 422 130€ à 33 584 438€ pour ma commune / mon EPCI, soit une évolution de -2%.

Sur la même période, l'évolution enregistrée pour les communes de même strate de France métropolitaine est de 8%.

3

SUBVENTIONS PAR HABITANT



Balance comptable des collectivités, 2022

En 2022, l'EPCI a un niveau de subventions de 51€ par habitant, dont 19€ destinés à des organismes de droit public (ex. CCAS/CIAS), contre 32€ destinés à des organismes de droit privé (ex. associations).

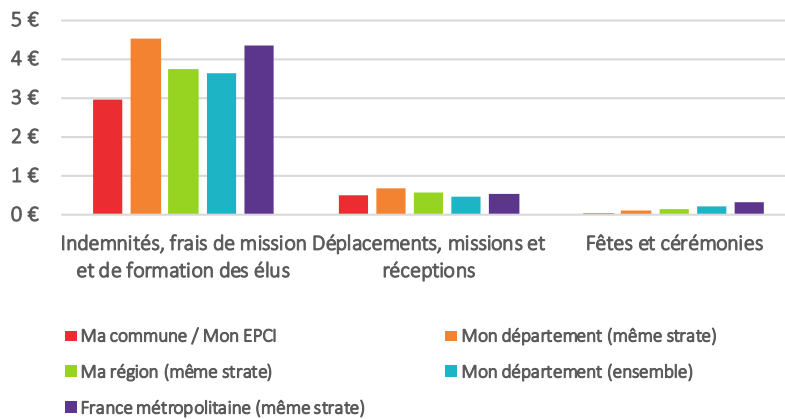
Bon à noter :

Les subventions représentent la majeure partie des dépenses d'intervention.



4

CHARGES DETAILLÉES - Indemnités des élus, fêtes et cérémonies, réception



Balance comptable des collectivités, 2022

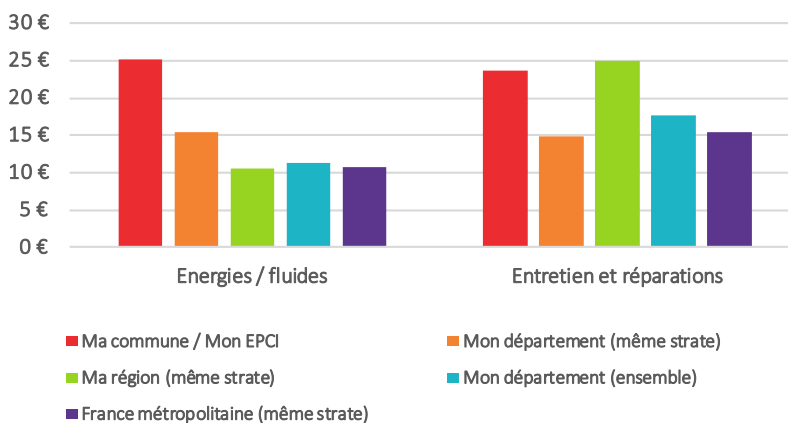
Les dépenses liées aux élus de l'EPCI représentent un total de 911 985€ sur l'année 2022, soit 3€ par habitant.

**Le saviez-vous ?**

Avec 600 000 élus locaux (soit près de 1% de la population), la France est la championne du monde du nombre d'élus locaux ! Parmi eux, environ 350 000 exercent leur mandat à titre bénévole, ce qui est également une spécificité française.

5

CHARGES DETAILLÉES - Energie / fluides, entretien



Balance comptable des collectivités, 2022

Les dépenses liées à l'énergie et aux fluides de l'EPCI représentent un total de 7 715 075€ sur l'année 2022, soit 25€ par habitant, contre 10€ pour ma région (même strate).

Les dépenses liées à l'entretien et aux réparations du matériel sont quant à elles de 7 260 585€, soit 24€ par habitant, contre 25€ pour ma région (même strate).

4.2 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les questions à se poser

La collectivité est-elle un fort investisseur ? Alimenter-t-elle l'investissement public ?

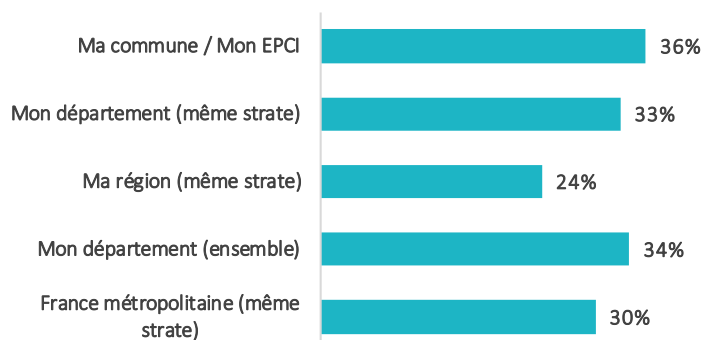
Dépenses d'investissement : opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la collectivité. Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins-value...).

Dépenses d'équipement : achat de terrains, constructions (ex. stade, école...), aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructures...

Subvention d'équipement : aide financière octroyée à un tiers pour financer un investissement. Elle se distingue de la subvention d'exploitation, qui sert à financer le fonctionnement.

1

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUTES / RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Balance comptable des collectivités, 2022

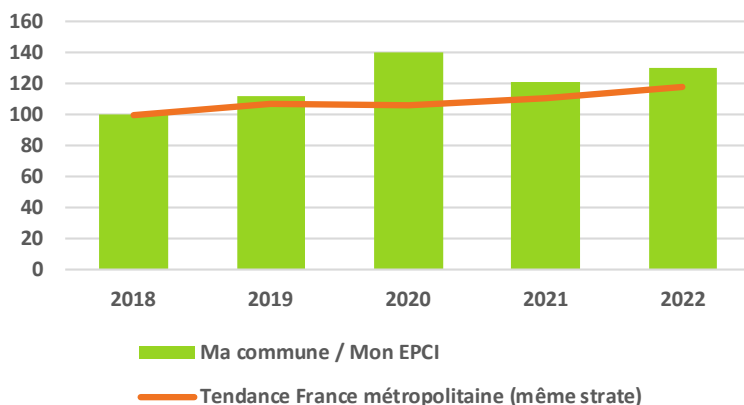
En 2022, le ratio de rigidité des charges structurelles est de 36% pour ma commune / mon EPCI, contre 30% pour les communes de même strate de France métropolitaine.

Bon à noter :

Cet indicateur permet de mettre en perspective les investissements de la collectivité par rapport aux moyens à sa disposition pour fonctionner.

2

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



Balance comptable des collectivités, 2018-2022

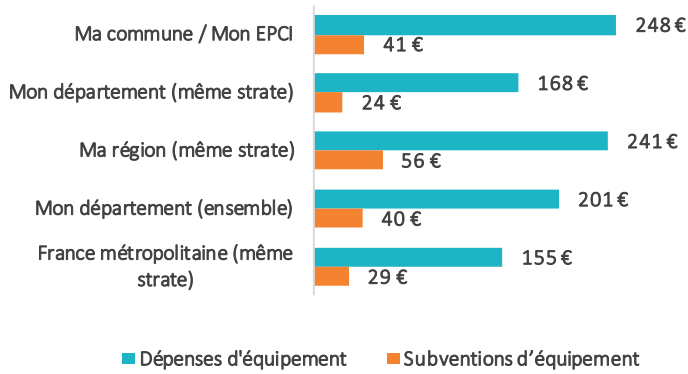
De 2018 à 2022, les dépenses d'équipement ont évolué de 22% pour ma commune / mon EPCI

Bon à noter :

Au niveau national, les dépenses d'investissement augmentent de 6,8% en 2022 (5,8% en 2021). Mais cette progression est à mettre en perspective avec la hausse des prix dans un contexte inflationniste. Ce sont les dépenses d'équipement qui présentent la plus forte hausse avec + 9 %, en particulier celles des communes (+ 12,5 %).

3

DÉPENSES ET SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT



Balance comptable des collectivités, 2022

En 2022, les dépenses d'équipement représentent un total de 76 119 118€ pour ma commune / mon EPCI, soit 248€ par habitant, contre 206€ en moyenne sur la période 2018-2021.

Bon à noter

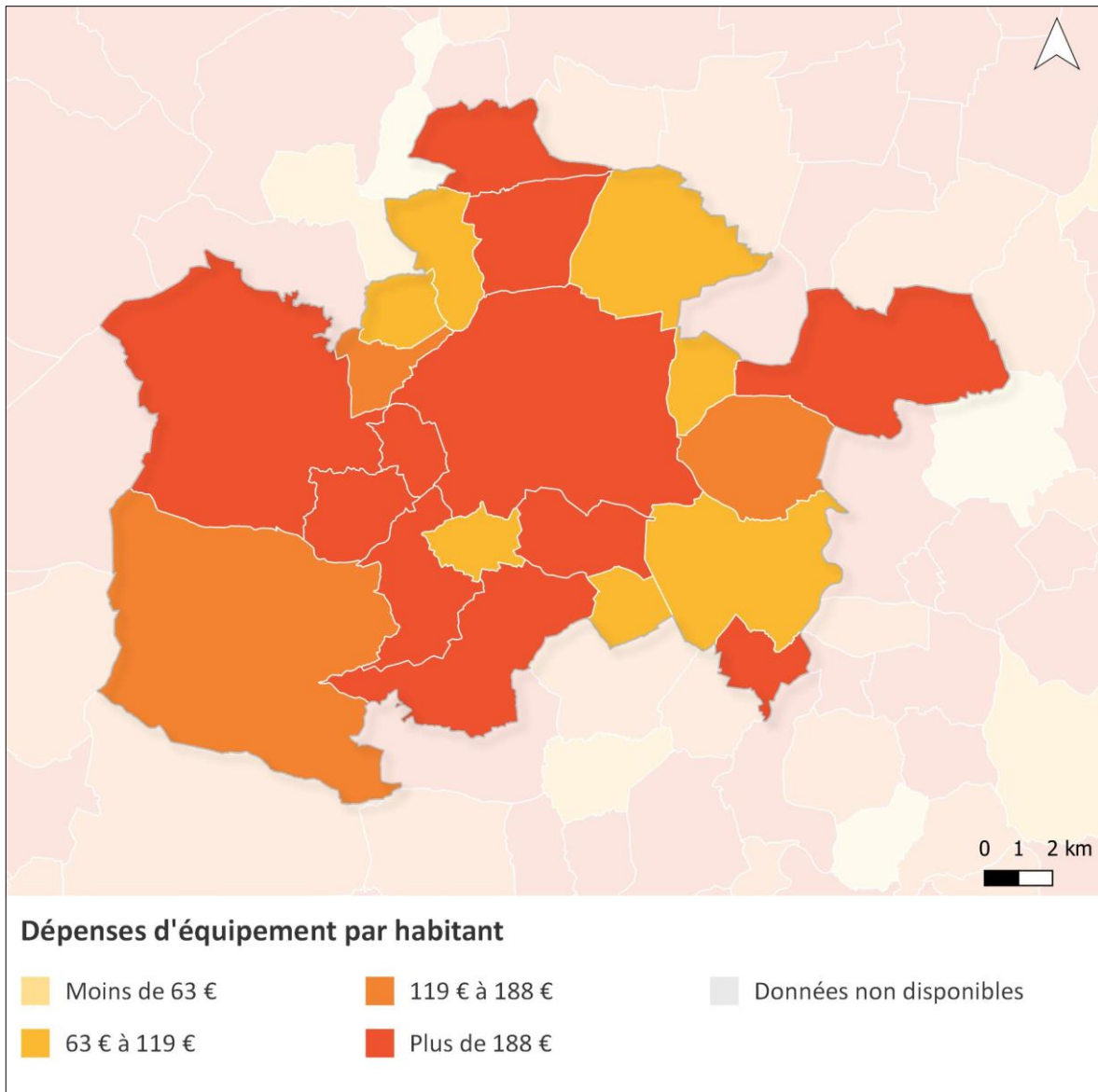


En général, les dépenses d'équipement varient fortement d'une année sur l'autre. De fortes baisses sont notamment constatées la première et la dernière année du mandat.

4

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT

Mon EPCI



Balance comptable des collectivités, 2022

5.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les questions à se poser

Quelles sont les ressources de la collectivité ? Comment celles-ci ont évolué ?

Recettes de fonctionnement : ensemble des ressources à disposition de la collectivité pour financer son fonctionnement.

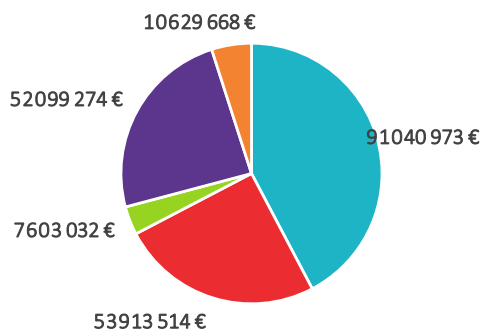
Impôts locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et contribution économique territoriale.

Autres impôts et taxes : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe de balayage, taxe d'assainissement des eaux usées, taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations...

Dotations et participations : prélèvements opérés sur le budget de l'État et distribués aux collectivités territoriales.

1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE

- Impôts locaux
- Autres impôts et taxes
- Ventes, prestations de service
- Dotations et participations
- Autres



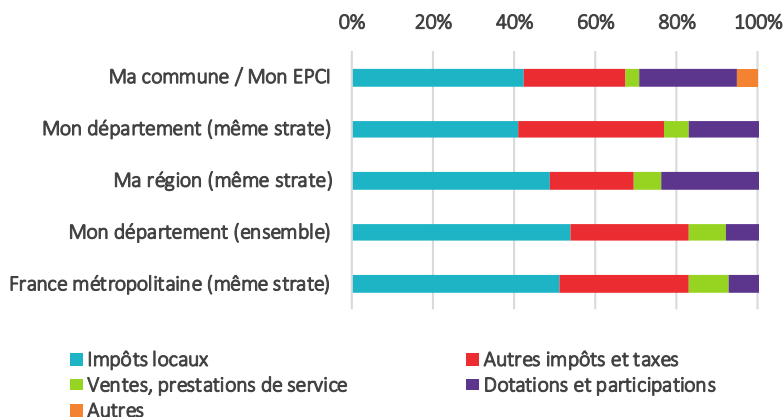
Balance comptable des collectivités, 2022

Les impôts locaux représentent 91 040 973€ pour 2022, soit 44% des recettes de fonctionnement de l'EPCI.

Bon à noter

Au niveau national, l'exercice est plus stable en 2022 qu'en 2021, où la fiscalité avait été bouleversée (en particulier avec la fin de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales). Les recettes augmentent de 5,3% pour les communes et 6,7% pour les GFP.

2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE



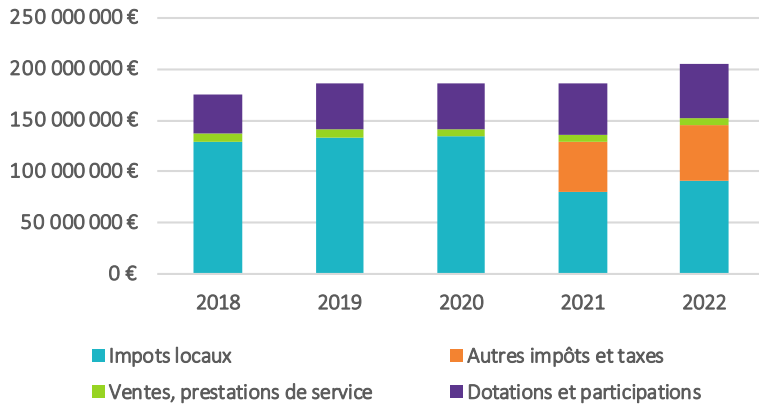
Balance comptable des collectivités, 2022

Les autres impôts et taxes représentent 53 913 514€ pour 2022, soit 25% des recettes de fonctionnement de l'EPCI en 2022.

Au total, les impôts et taxes (dont impôts locaux) représentent 67% des recettes, contre 24% pour les dotations et participations ou 4% pour les ventes / prestations de services.

3

ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE



Balance comptable des collectivités, 2018-2022

De 2018 à 2022, les recettes sont passées de 164 747 375€ à 185 678 078€.



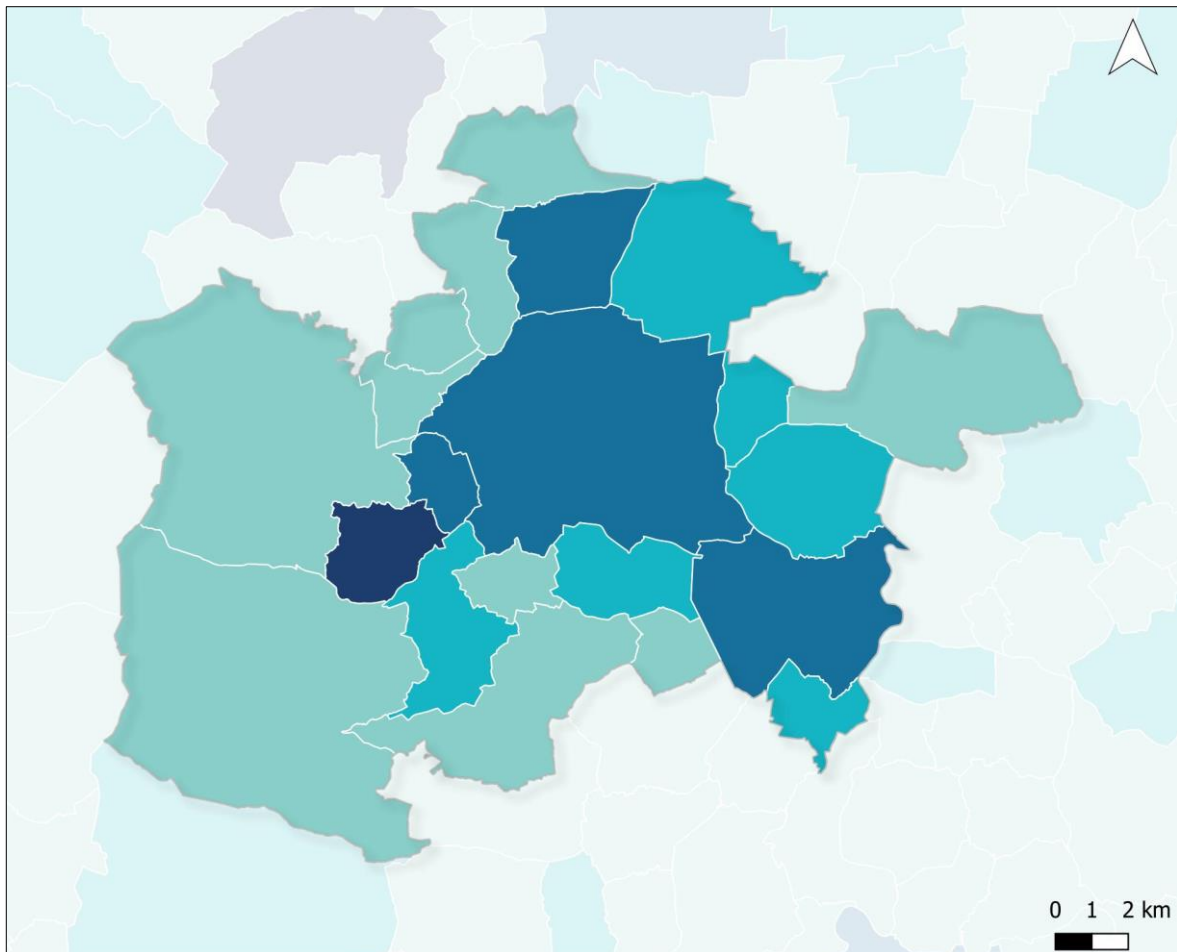
Le saviez-vous ?

Les impôts et taxes par habitant augmentent avec la taille de la commune. Rapportés au nombre d'habitants, les impôts sont ainsi trois fois plus élevés dans les villes de plus de 20 000 habitants que dans les communes de 500 habitants.

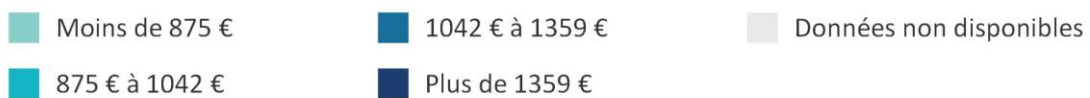
4

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

Mon EPCI



Recettes de fonctionnement par habitant



Balance comptable des collectivités, 2022

LA DGF

Les questions à se poser

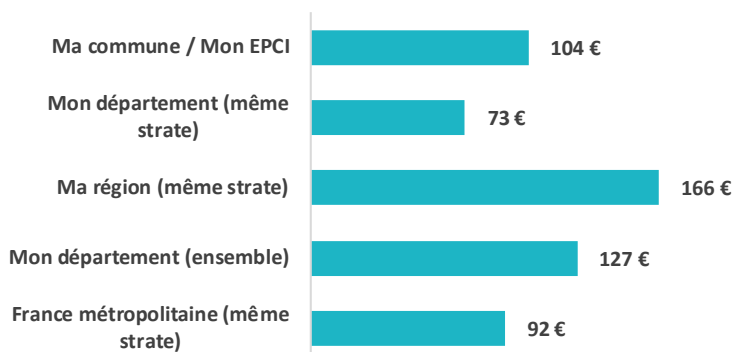
Comment est déterminé le montant de la DGF perçu par ma collectivité ? Comment a évolué la DGF ces dernières années ?

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, le montant de la DGF est fixé chaque année par la loi de finances. Elle est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : dotation qui permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : dotation qui est allouée à des communes répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale.

1 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT



Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2022

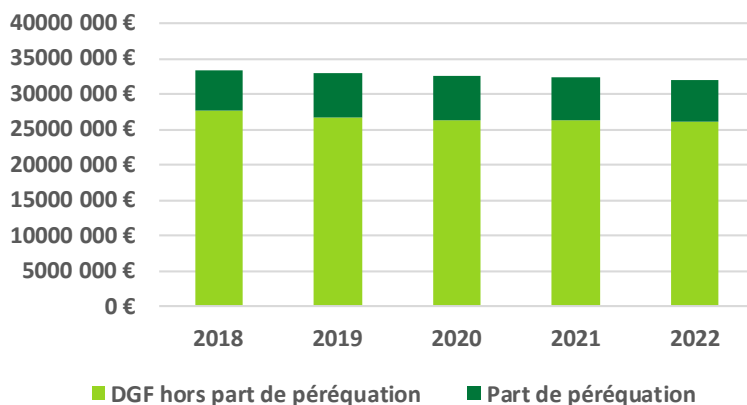
En 2022, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par habitant est de 104€, contre 127€ pour mon département.



Le saviez-vous ?

De nombreuses dotations existent, aux montants et modalités d'attributions variant selon une diversité de critères. On citera notamment : dotation de solidarité urbaine/rurale, FCTVA, dotation "Natura 2000", dotation outre-mer...

2 ÉVOLUTION DE LA DGF SUR 5 ANS



Balance comptable des collectivités, 2018-2022

En 2022, la part de péréquation de l'EPCI s'élevait à 5 868 224€, contre 5 701 696€ en 2018.

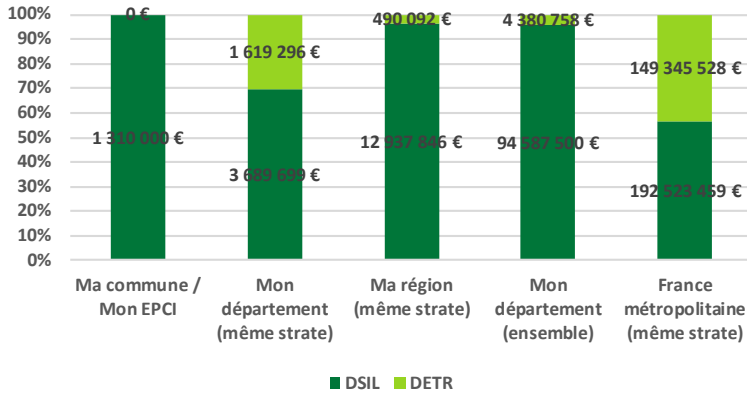
Bon à noter



L'augmentation de la DGF en 2022 s'explique majoritairement par la hausse de la Dotation de Solidarité Rurale (+180 M€) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (+77 M€). En revanche, la dotation forfaitaire des communes reste stable.

3

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT



En 2022, la DSIL de l'EPCI s'élevait à 1 310 000€, contre 0€ pour la DETR.

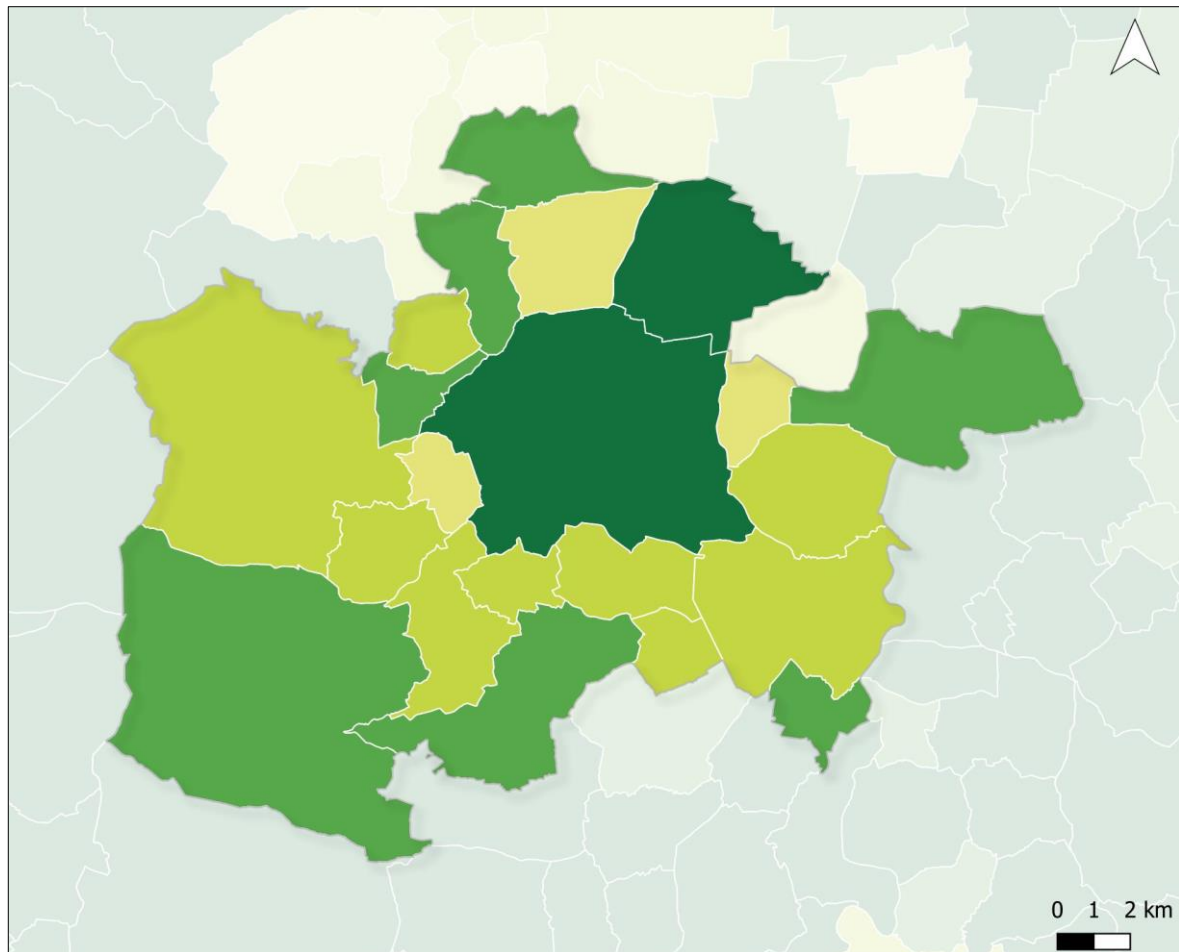
Bon à noter

La DETR permet de subventionner les dépenses d'équipement des communes et EPCI situés en milieu rural. La DSIL quant à elle permet de financer les grandes priorités d'investissement et à soutenir les actions de développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat (ex. CRTE).

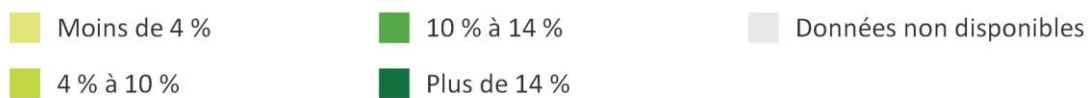
Balance comptable des collectivités, 2022

4

PART DE LA DGF DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Part de la DGF dans les recettes de fonctionnement



Balance comptable des collectivités, 2022

RESSOURCES PROPRES

Les questions à se poser

La collectivité bénéficie-t-elle de ressources liées à la vente de marchandises, de prestations ou de produits ? Comment ont évolué les impôts locaux ?

Ventes de produits, marchandises et prestations de services : vente de marchandises ou de produits (ex. produits forestiers, récoltes...), prestations de services (cantine...)...

Redevances et recettes d'utilisation du domaine public : produits issus de l'utilisation par un tiers du domaine public (ex. restaurants, plages, étalages des commerçants, manèges...).

TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties

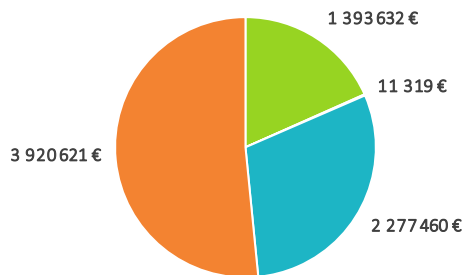
TFPNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties

THS : taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale

CFE : cotisation foncière des entreprises

1 VENTES DE MARCHANDISES, DE PRODUITS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES PAR TYPE – EN EUROS

- Red. et recettes d'utilisation du domaine public
- Vente de marchandises et de produits
- Prestations de services et études
- Autres ventes et prestations de service



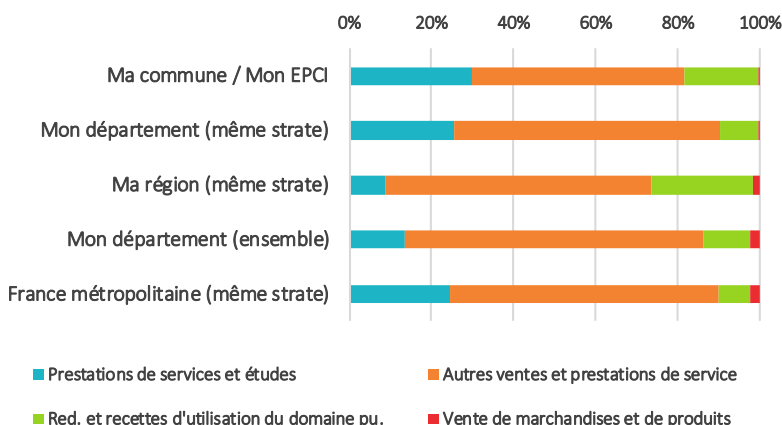
Balance comptable des collectivités, 2022

Les redevances et recettes d'utilisation du domaine public représentent 11 319€ pour 2022, contre 2 277 460€ pour les prestations de service.

Bon à noter

Quelle qu'elle soit, l'utilisation du domaine public par un acteur privé est toujours précaire (aucun droit de maintien dans les lieux), personnelle (pas de sous-location) et donne lieu à une redevance.

2 VENTES DE MARCHANDISES, DE PRODUITS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES PAR TYPE – EN %



Balance comptable des collectivités, 2022

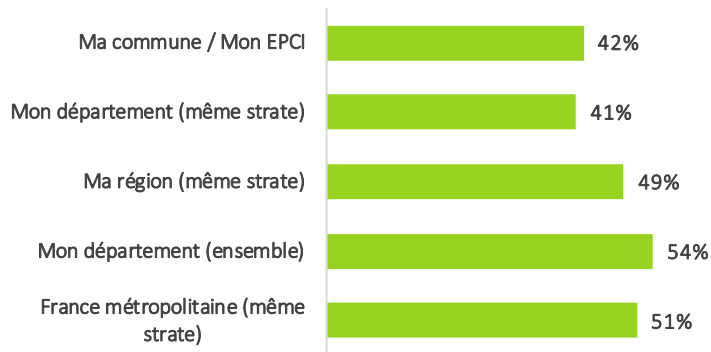
Les prestations de services et études représentent 30% des ventes et prestations de la collectivité, pour 2022, contre 0% pour les ventes de marchandises et de produits.

Bon à noter

Au niveau national, les ventes et prestations de service ont largement augmenté (+ 12,5%), atteignant 11 milliards d'euros et dépassant ainsi le montant atteint avant la crise. Elles ne constituent toutefois qu'une part modérée des recettes de fonctionnement des collectivités locales.

3

PART DES IMPÔTS LOCAUX DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les impôts locaux représentent 42% des recettes de fonctionnement de l'EPCI, contre 49% pour ma région (même strate).

Bon à noter



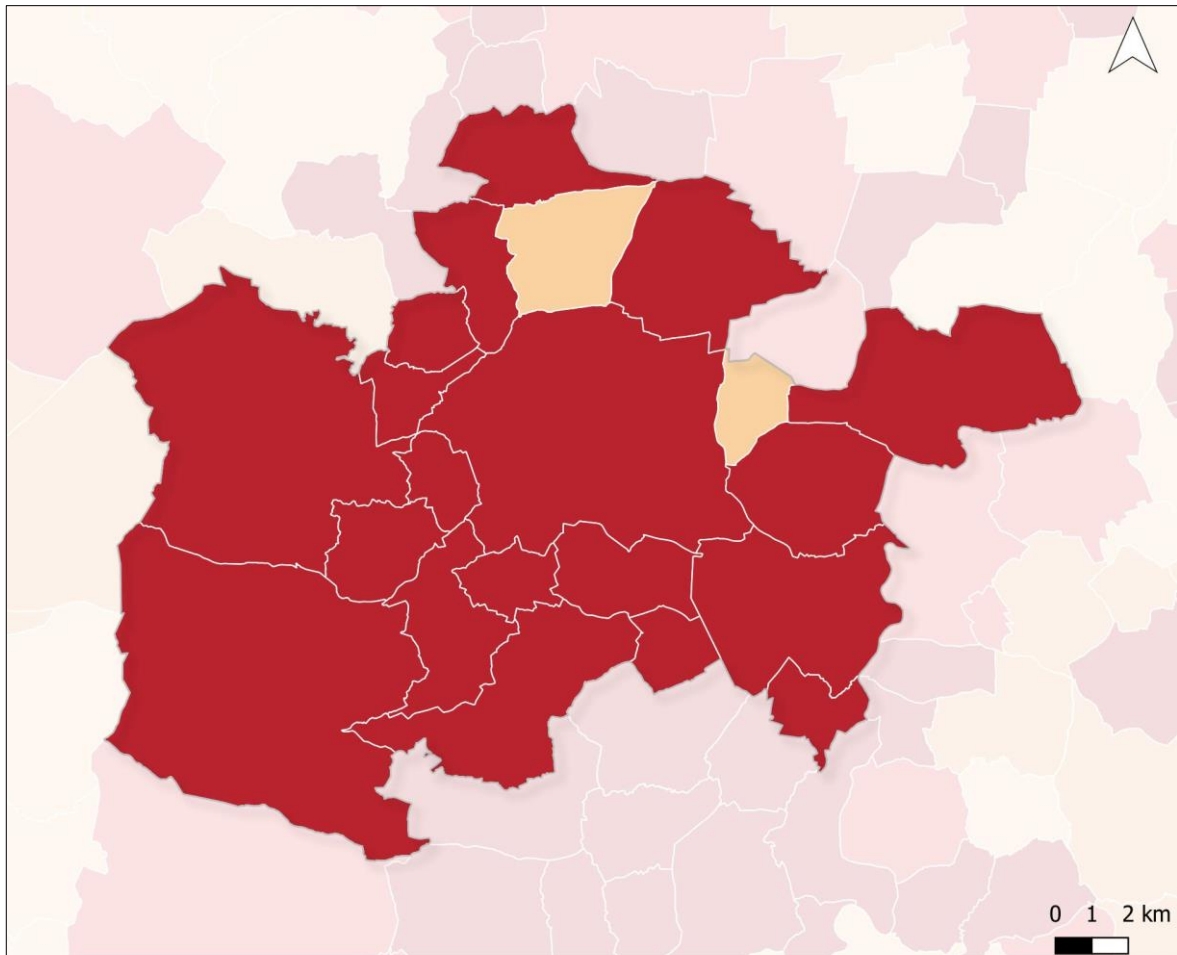
L'augmentation des recettes de fonctionnement sur 2022 est tirée par la croissance des impôts et taxes et des ventes de biens et services.

Balance comptable des collectivités, 2022

4

PART DES IMPÔTS LOCAUX DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Mon EPCI



Part des impôts locaux dans les produits de fonctionnement



Balance comptable des collectivités, 2022

5.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

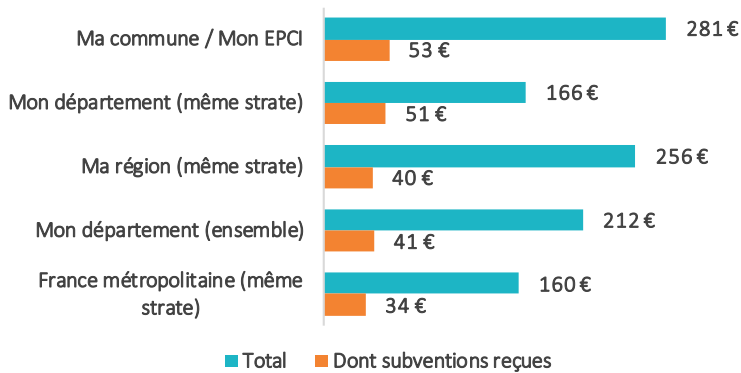
Les questions à se poser

Quelles sont les ressources qui alimentent l'investissement de la collectivité ? Les dépenses de fonctionnement permettent-elles de dégager une marge d'autofinancement ?

Recettes d'investissement : recettes destinées au financement des dépenses d'investissement. Elles comprennent plusieurs types de ressources : subventions d'investissement, dotation globale d'équipement (DGE), emprunts, produit de la vente du patrimoine, autofinancement par la collectivité, autres subventions, dons et legs...

FCTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

1 RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR HABITANT



Balance comptable des collectivités, 2022

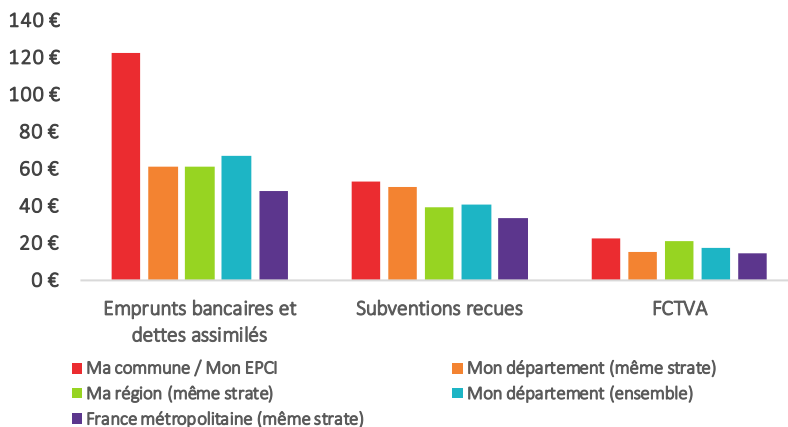
En 2022, les ressources d'investissement représentent un total de 86 298 784€ pour ma commune / mon EPCI, soit 281€ par habitant, contre 256€ pour ma région (même strate).

Clé de lecture



Comme les dépenses d'équipement, les ressources d'investissement permettent de caractériser le profil « investisseur » de la collectivité.

2 RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR TYPE



Balance comptable des collectivités, 2022

En 2022, le FCTVA représente 23€ par habitant pour ma commune / mon EPCI, contre 123€ pour les emprunts bancaires.

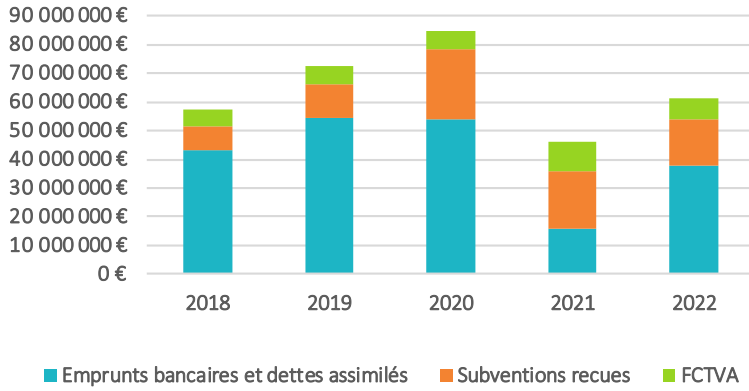
Bon à noter



Le niveau de mobilisation du FCTVA dépend du type de dépenses réalisées (remboursement possible ou non de la TVA). Les subventions reçues dépendent également du type de dépenses, mais aussi de la capacité de la collectivité à mobiliser des financements extérieurs.

3

ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR TYPE



Balance comptable des collectivités, 2018-2022

De 2018 à 2022, les ressources issues du Fond de Compensation de la TVA sont passées de 6 190 917€ à 10 087 521€ pour l'EPCI.

Bon à noter

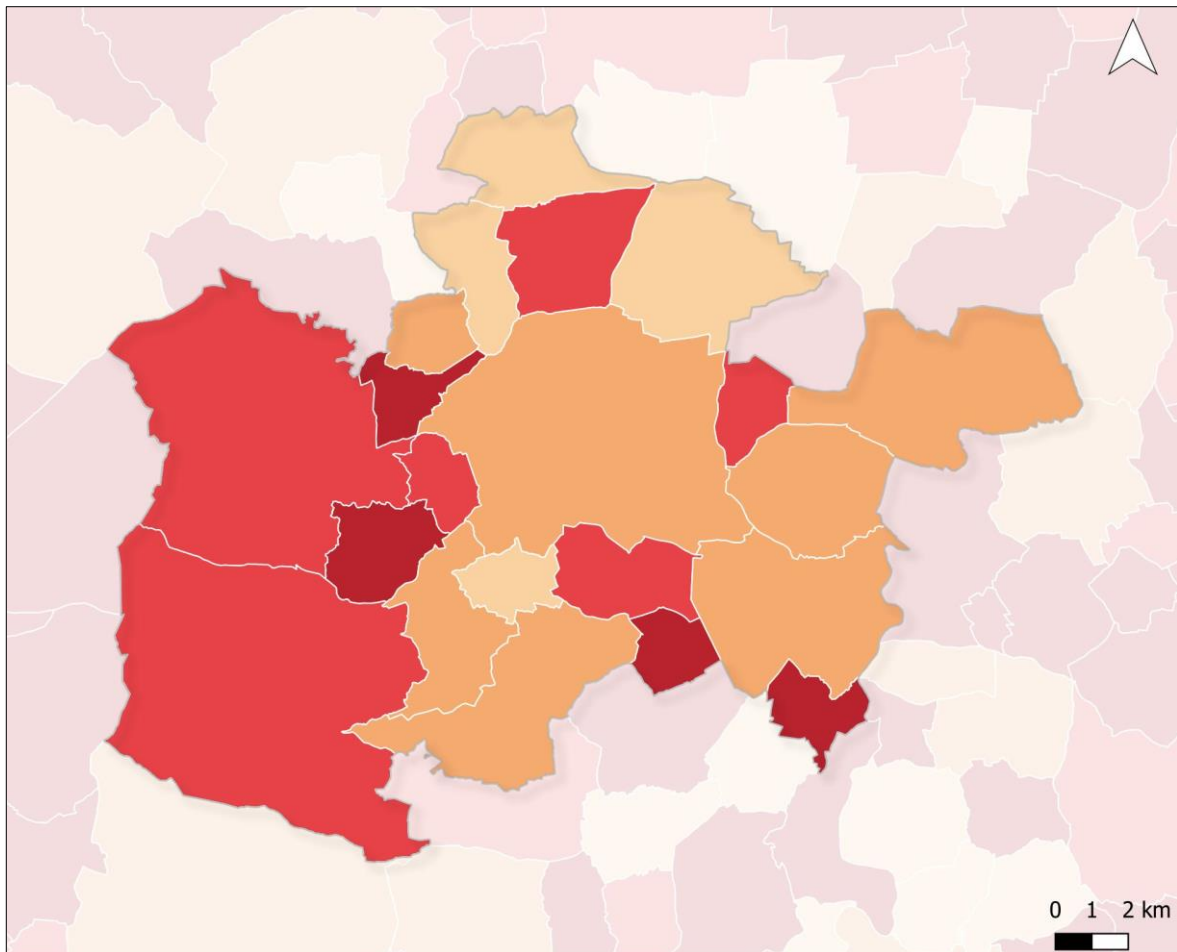
Au niveau national, les recettes d'investissement ont augmenté moins vite que les dépenses (+3,9%). Elles ont notamment été portées par les subventions reçues et par les autres dotations que le FCTVA (+5,8%), de façon encore plus soutenue pour les EPCI (+9,8%).



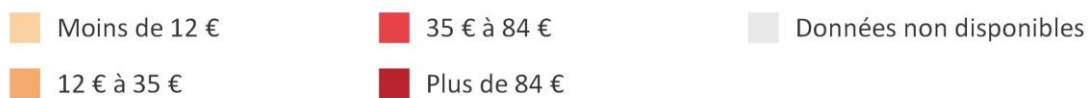
4

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PAR HABITANT

Mon EPCI



Subventions d'investissement obtenues par habitant



Balance comptable des collectivités, 2022

5.3 POTENTIEL FISCAL

Les questions à se poser

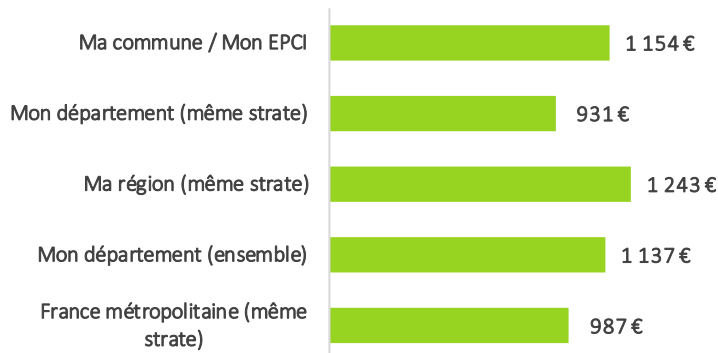
Quelles recettes la collectivité est-elle en mesure de mobiliser si elle appliquait les taux moyens d'imposition en France ?

Valeur locative : loyer théorique annuel que le bien serait susceptible de produire dans des conditions normales à une date de référence.

Potentiel fiscal : indicateur de richesse qui permet d'apprécier les ressources fiscales que peut mobiliser une collectivité par rapport à d'autres collectivités de même strate. S'appuyant aujourd'hui sur les quatre taxes directes locales (TH, TFPB, TFPNB, CFE), le potentiel fiscal devrait être revu dans les prochaines années, au vu notamment de la suppression de la taxe d'habitation.

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal : indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit des taxes directes et le potentiel fiscal.

1 POTENTIEL FISCAL PAR HABITANT



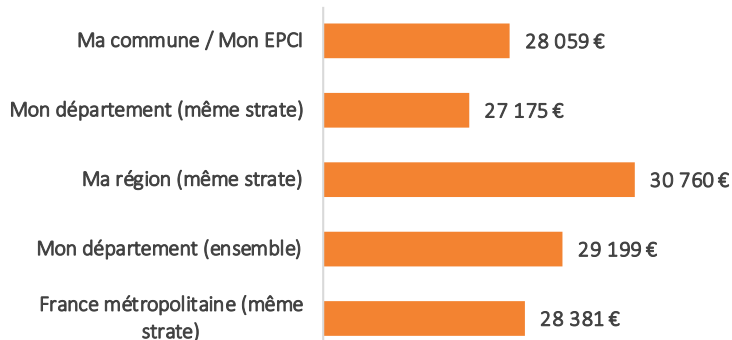
Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2022

En 2022, le potentiel fiscal par habitant est de 1 154€ pour ma commune / mon EPCI, contre 1 137€ pour mon département.

Bon à noter

En cohérence avec les autres indicateurs de recettes, le potentiel fiscal est plus important dans les territoires les plus peuplés. Il est ainsi logique que les impôts locaux soient généralement moins importants dans les petites communes.

2 REVENU MOYEN PAR FOYER FISCAL



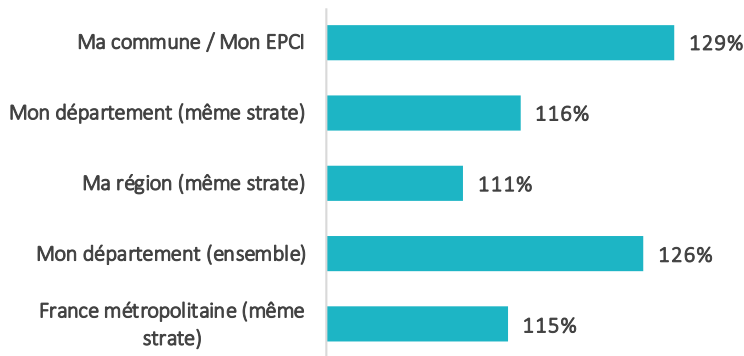
Direction Générale des Finances Publiques, 2022

En 2022, le revenu moyen par foyer fiscal est de 28 059€ pour ma commune / mon EPCI. Si le revenu de la population n'entre pas dans le calcul du potentiel fiscal (basé sur la valeur locative), il est pourtant essentiel pour identifier les marges de manoeuvre en matière d'imposition.

Le saviez-vous ? Le revenu cumulé de la population (sorte de PIB territorial) était de 4 852,5 millions d'euros pour ma commune / mon EPCI en 2022 !

3

COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL



Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2022

En 2022, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est de 129% pour l'EPCI.

Clé de lecture

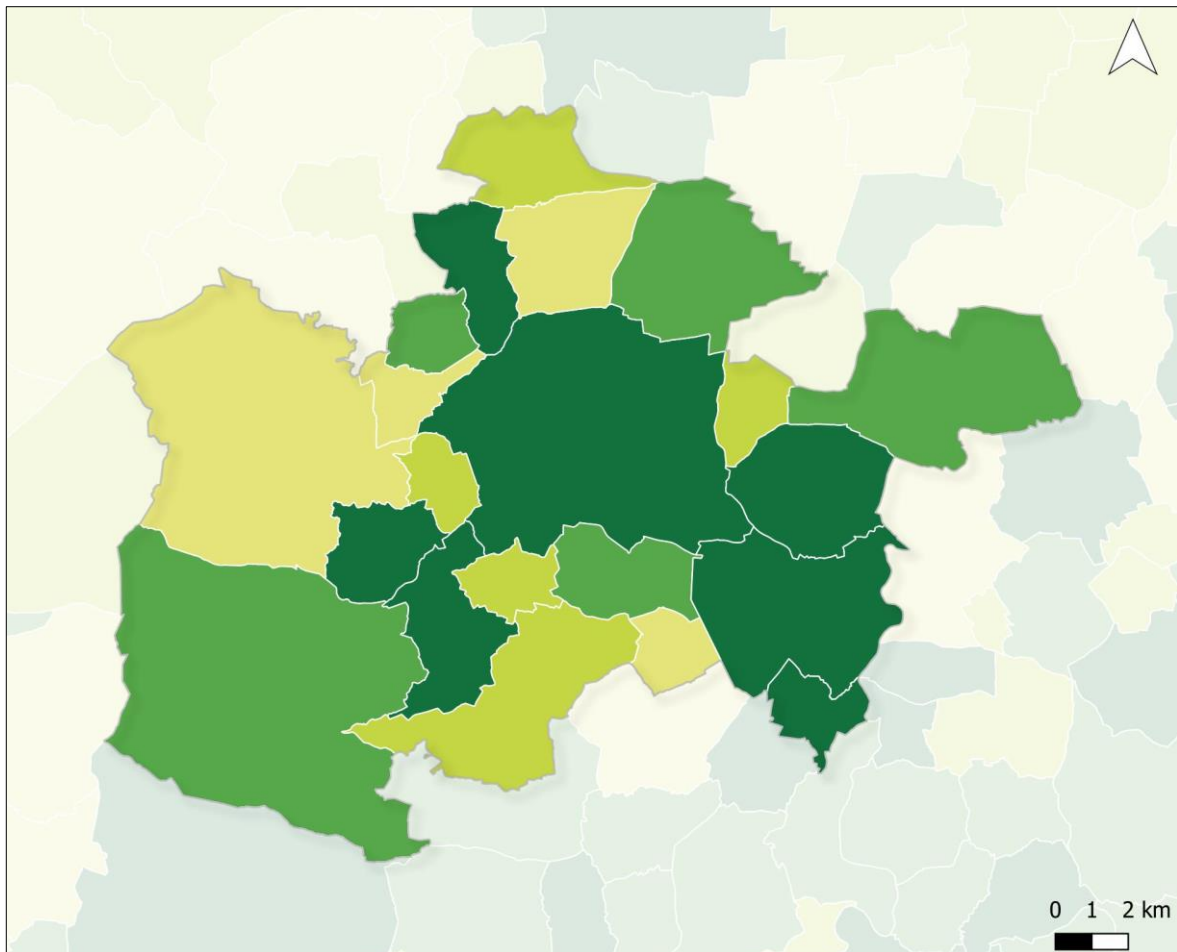


Exprimé en % de la moyenne nationale, cet indicateur permet de comparer la mobilisation du levier fiscal de la collectivité par rapport à d'autres collectivités semblables. Un pourcentage supérieur à 100% signifie par exemple que la collectivité a davantage fait appel à la fiscalité par rapport à la moyenne.

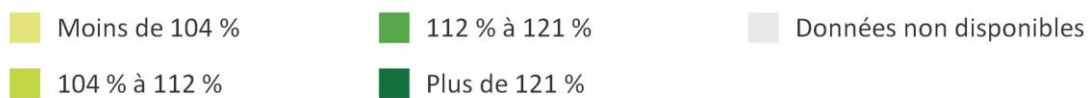
4

COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL

Mon EPCI



Taux d'effort fiscal par habitant



Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2022

5.4 FISCALITÉ À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Les questions à se poser

Quels sont les choix de l'EPCI en matière de fiscalité ? Quel est le potentiel fiscal du territoire provenant de ses entreprises ?

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises.

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux.

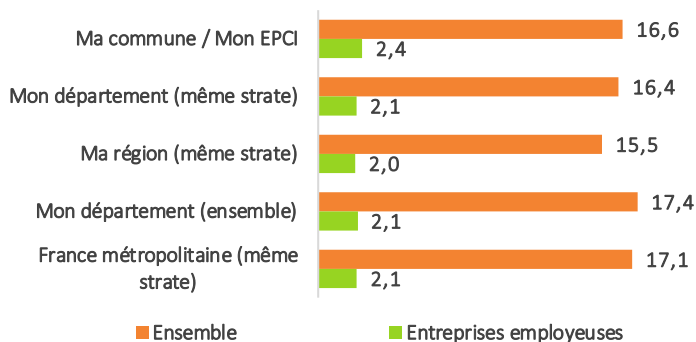
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales.

TEOM / REOM : Taxe / Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Taxe GEMAPI : La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises. Les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale.

1 ÉTABLISSEMENTS POUR 100 HABITANTS



Source : Base SIRENE 2021

Au 1er octobre 2022, il y a 51 061 entreprises enregistrées au sein de la base SIRENE pour ma commune / mon EPCI (dont 7407 embauchant au moins un salarié). Cela représente 16,6 entreprises pour 100 habitants (population DGF), contre 15,5 pour ma région (même strate).

Bon à noter

À noter que les autoentreprises mais aussi les sociétés civiles immobilières sont comptabilisées au sein de la base Sirene.

2 TAUX, BASE ET PRODUIT DE LA CFE

	Bases brutes par entreprise	Taux	Recettes par entreprise
Ma commune / Mon EPCI	2 692 €	27,02	712 €
Mon département (même strate)	2 074 €	26,07	534 €
Ma région (même strate)	2 889 €	26,90	803 €
Mon département (ensemble)	2 390 €	27,90	670 €
France métropolitaine (même strate)	2 085 €	25,74	549 €

Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2022

En 2022, le taux voté de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) par l'EPCI est de 27,02, contre 25,74 pour les communes de même strate de France métropolitaine.

Bon à noter

Depuis la réforme de la Taxe Professionnelle (2010), la CFE fait partie, aux côtés de la CVAE, de la Contribution Economique Territoriale (CET). Pour le bloc communal, (communes et EPCI), la CFE constitue la première ressource provenant des entreprises, devant la CVAE.

3

PRODUITS DES PRINCIPALES TAXES « ENTREPRISES »

	CVAE	IFER	TASCOM
Ma commune / Mon EPCI	88 €	7 €	17 €
Mon département (même strate)	58 €	7 €	12 €
Ma région (même strate)	88 €	6 €	13 €
Mon département (ensemble)	78 €	6 €	13 €

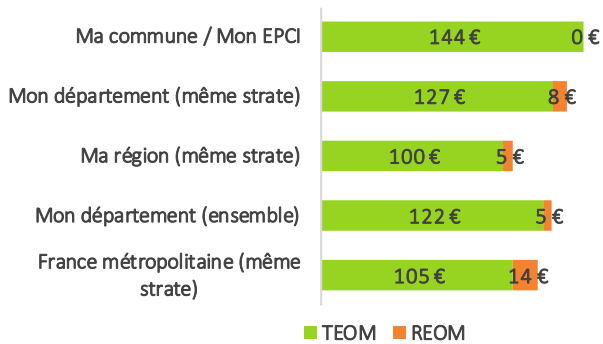
Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2022
Balance comptable des collectivités, 2022

En 2022, le total des produits de la CVAE pour l'EPCI est de 41 459 938€, contre 4 776 816€ pour l'IFER et 8 610 795€ pour la TASCOM. Par exemple, cela représente un montant de 58€ par entreprise pour la CVAE.

Ces dernières années, les produits de la CVAE, de l'IFER et de la TASCOM sont en nette hausse pour les EPCI.

4

PRODUIT DE LA TEOM ET DE LA REOM PAR HABITANT



Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2022

En 2022, le total des produits de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la Redevance des Ordures Ménagères (REOM) collecté pour l'EPCI est de 96 715 773€.

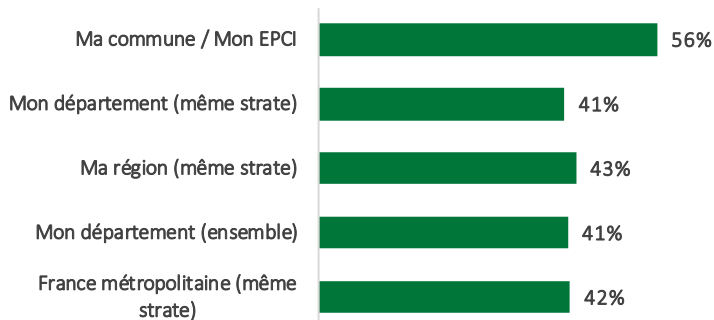


Le saviez-vous ?

La TEOM est adossée à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La REOM dépend quant à elle du volume de déchets produits par le ménage.

5

COEFFICIENT D'INTÉGRATION FISCALE DE L'EPCI



Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2022

En 2022, le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) est de 56% pour l'EPCI, contre 42% pour les communes de même strate de France métropolitaine.

Clé de lecture



Le CIF permet de mesurer le niveau de fiscalité levé par l'EPCI par rapport à la fiscalité levée par les communes. Plus il est important, plus les compétences de l'EPCI sont à priori développées, ce qui a une incidence sur le montant de la DGF.

6. L'AUTOFINANCEMENT

Les questions à se poser

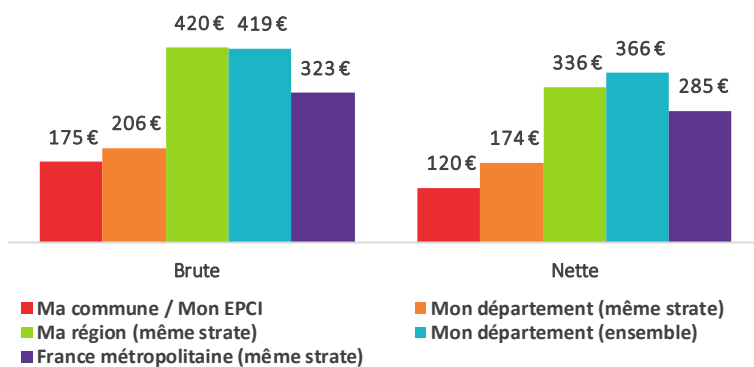
La collectivité est-elle en mesure d'investir à partir de ses fonds propres ?

Coefficient d'autofinancement courant : charges de fonctionnement réelles + remboursements en capital d'emprunts / Recettes de fonctionnement réelles.

CAF brute (= épargne brute) : capacité d'une collectivité à réaliser des investissements à partir de ses ressources propres. La CAF brute est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

CAF nette : épargne brute après déduction des remboursements de dette. Ainsi, le mode de calcul suivant peut être retenu : CAF brute = CAF nette + remboursement en capital des emprunts.

1 CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT PAR HABITANT



Balance comptable des collectivités, 2022

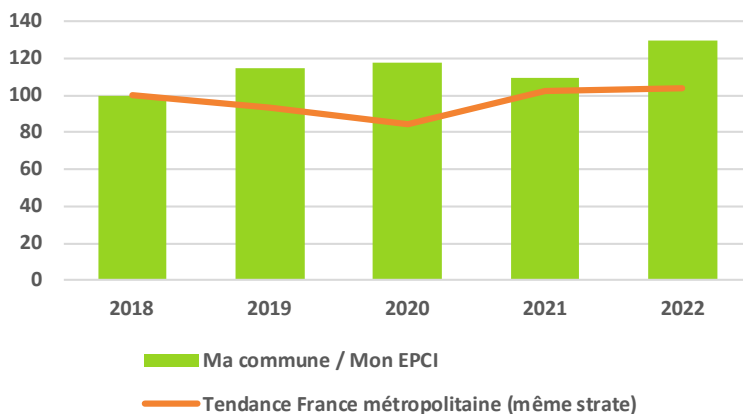
En 2022, l'EPCI peut investir 53 734 934€ de son épargne brute une fois ses dettes remboursées, soit une capacité d'autofinancement nette de 120€ par habitant.

Clé de lecture



En 2022, les recettes de fonctionnement ont plus augmenté que les dépenses de fonctionnement pour les communes et EPCI. En conséquence, l'épargne brute des collectivités territoriales a augmenté de +5,8%.

2 ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE



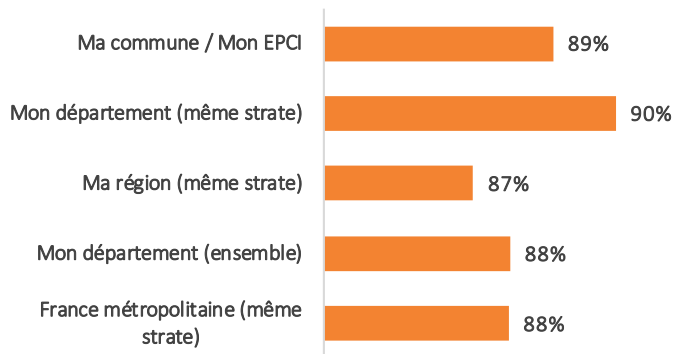
Balance comptable des collectivités, 2018-2022

De 2018 à 2022, la CAF brute a évolué de 9% pour ma commune / mon EPCI.

En 2022, avec des dépenses de fonctionnement en hausse, mais aussi des recettes de fonctionnement qui augmentent plus rapidement que prévu (+5%), la capacité d'autofinancement brute des collectivités locales augmente fortement (+20%), compensant largement la baisse de 2020 (-11,5%).

3

COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT



Balance comptable des collectivités, 2022

En 2022, le coefficient d'autofinancement courant était de 89% pour ma commune / mon EPCI, contre 88% pour les communes de même strate de France métropolitaine.

Clé de lecture

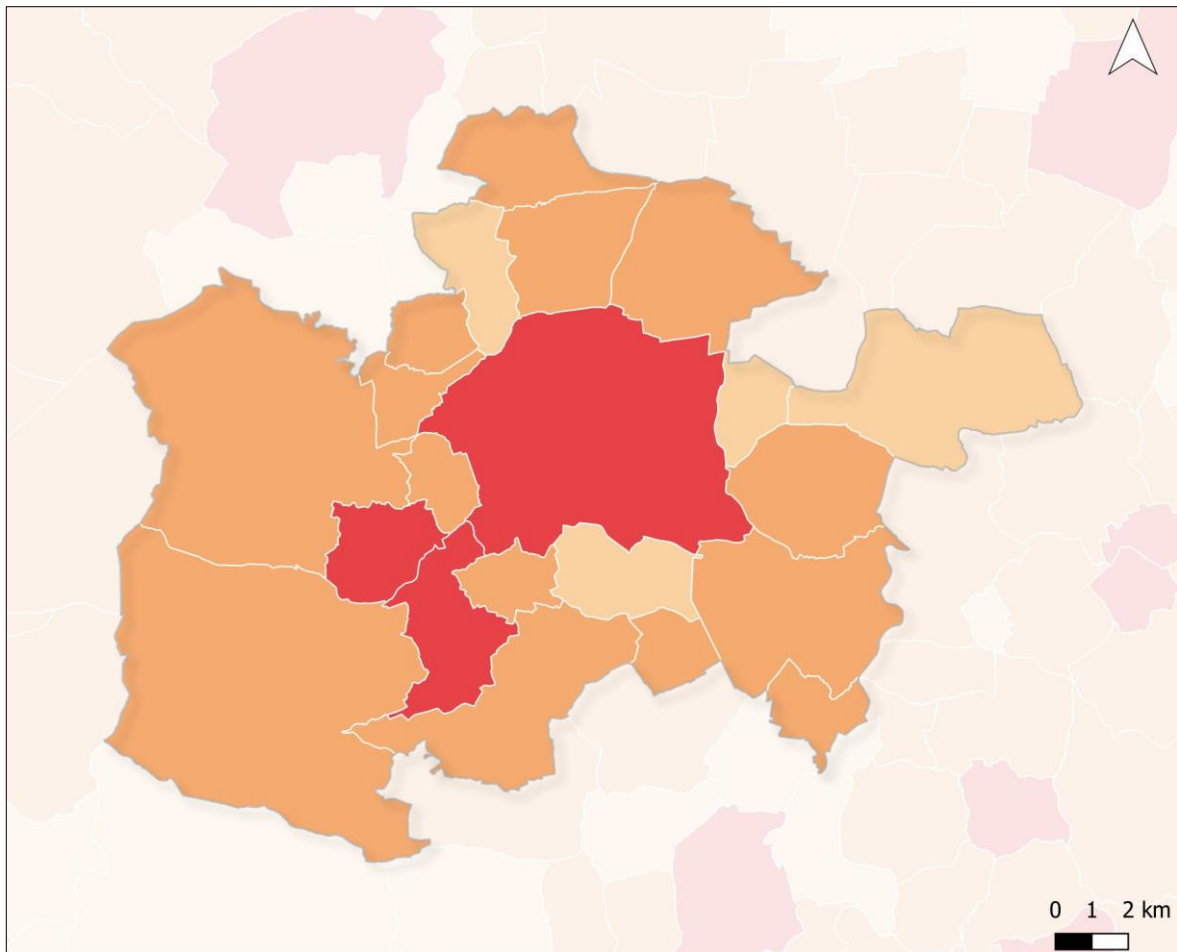


Le coefficient d'autofinancement permet d'évaluer la capacité d'autofinancement nette d'une collectivité. Plus il est proche de 100%, plus cette dernière se réduit. S'il est supérieur à 100%, la capacité d'autofinancement nette devient négative.

4

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT PAR HABITANT

Mon EPCI



Capacité d'autofinancement brute par habitant



Balance comptable des collectivités, 2022

7. TRÉSORERIE

Les questions à se poser

Quel est l'état de la trésorerie de la collectivité ?
Quels sont ses besoins de financement ?

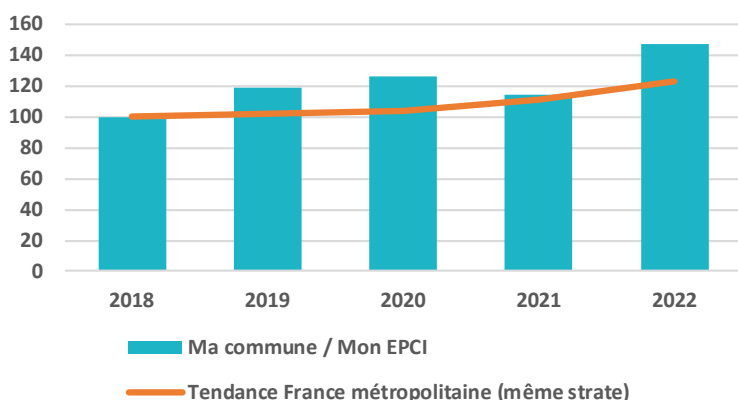
Fond de roulement (FR) : différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves, subventions, emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).

Besoin en Fond de Roulement (BFR) : différence entre l'ensemble des créances et des stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...).

Trésorerie du bilan : différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Résultat comptable : différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

1 ÉVOLUTION DU RÉSULTAT COMPTABLE



Balance comptable des collectivités, 2018-2022

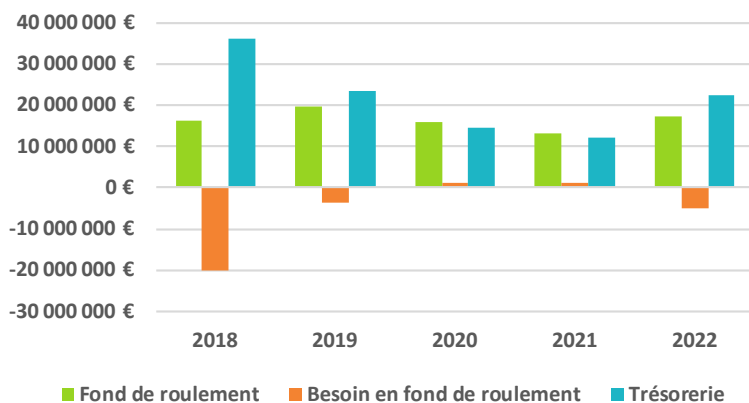
En 2022, le résultat comptable de l'EPCI était de 40 325 177€. Depuis 2018, ce dernier a connu une évolution de 14%.



Le saviez-vous ?

Contrairement à une entreprise, la santé financière d'une commune ou d'un EPCI ne s'évalue pas via la rentabilité, mais à travers l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs de services rendus à la population. Ainsi, cet indicateur a une place secondaire dans le champ de l'analyse financière, et doit être appréhendé avec mesure.

2 ÉVOLUTION DU FOND DE ROULEMENT



Balance comptable des collectivités, 2018-2022

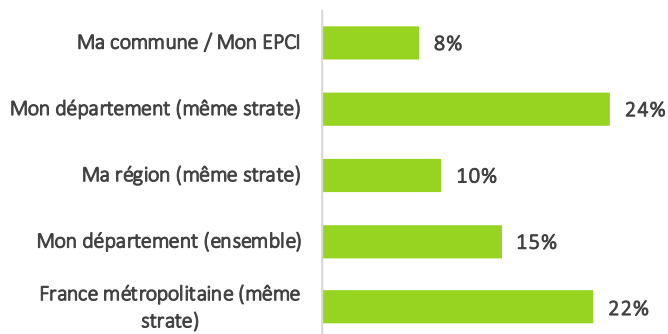
En 2022, le besoin en fond de roulement de l'EPCI est de 1 159 222€.

Le besoin en fond de roulement permet de quantifier le décalage entre la perception des recettes et le paiement des dépenses. S'il est négatif, le niveau de besoin de la collectivité est nul (d'un point de vue comptable).



3

FOND DE ROULEMENT RAPPORTÉ AUX RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Balance comptable des collectivités, 2022

En 2022, le total du fond de roulement enregistré pour ma commune / mon EPCI est de 17 244 940€. Le fond de roulement représente ainsi 8% des recettes de fonctionnement.

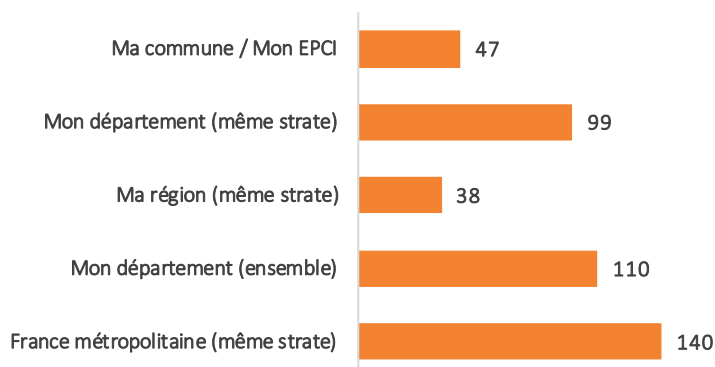
Clé de lecture



Le fond de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses. En cela, il constitue le premier niveau d'analyse de la trésorerie de l'EPCI.

4

JOURS DE DÉPENSES AUXQUELS LA COLLECTIVITÉ PEUT FAIRE FACE



Balance comptable des collectivités, 2022

En 2022, l'EPCI dispose d'une trésorerie lui permettant de faire face à 47 jours de dépenses.

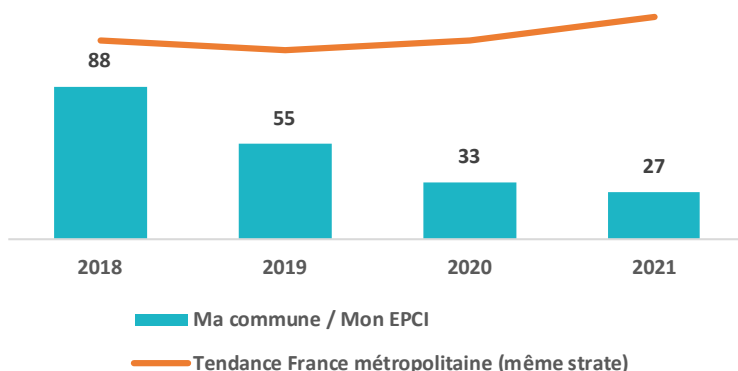
Bon à noter



Calculé à partir de la trésorerie au 31/12, cet indicateur est théorique : il peut varier d'un mois à l'autre de l'année. Il est 10 fois plus élevé dans les communes de moins de 500 habitants que dans les communes de plus de 10 000 habitants. Pour les EPCI, il n'existe pas de corrélation entre la strate et cet indicateur.

5

ÉVOLUTION DES JOURS DE DÉPENSES AUXQUELS LA COLLECTIVITÉ PEUT FAIRE FACE



Balance comptable des collectivités, 2018-2022

De 2018 à 2022, le nombre de jours de dépenses que la trésorerie permet d'absorber est passé de 88 à 27 pour ma commune / mon EPCI.

Bon à noter



Ces données proviennent des soldes débiteurs et créditeurs, et non des opérations budgétaires, ce qui peut expliquer une légère différence avec le graphique précédent. La trésorerie nette fin 2022 représente 107 jours de dépenses de fonctionnement de cette même année.

8. DETTE

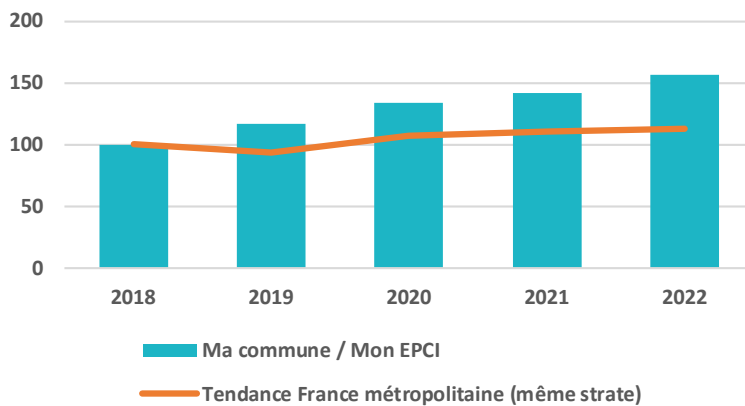
Les questions à se poser

La collectivité est-elle endettée ? Quelle est sa marge d'action ?

Capacité de désendettement : rapport entre l'épargne et l'encours de la dette de la collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années (théorique) nécessaire pour rembourser l'intégralité du capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Encours de dette : montant total restant dû au 31 décembre par la collectivité. L'encours de la dette ne doit pas être confondu avec l'annuité de la dette, composée du montant des intérêts payés et du capital remboursé sur l'année.

1 ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE



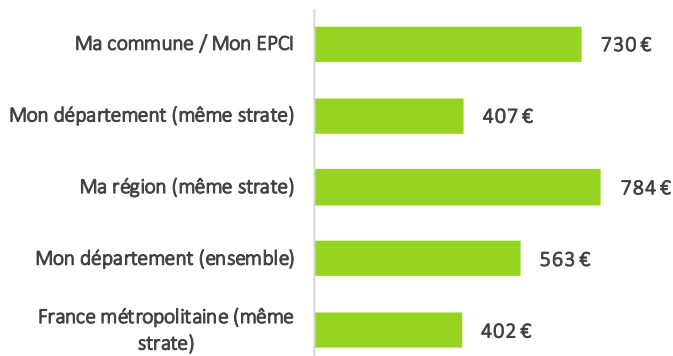
Balance comptable des collectivités, 2018-2022

Au 31 décembre 2022, l'encours total de la dette est de 224 295 947€ pour ma commune / mon EPCI. De 2018 à 2022, ce dernier a connu une évolution de 42%.

Bon à noter

Si la totalité des dépenses d'investissement peut être financée par l'emprunt, le remboursement de l'annuité en capital de la dette ne peut être effectué que par des recettes propres.

2 DETTE PAR HABITANT



Balance comptable des collectivités, 2022

En 2022, l'encours de la dette est de 730€ par habitant pour ma commune / mon EPCI.

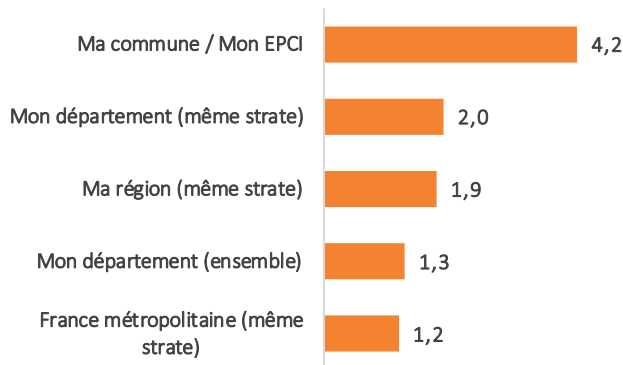


Le saviez-vous ?

En lien avec le niveau d'investissements réalisés, l'encours de la dette est plus élevé dans les grandes communes. Pour les EPCI, il n'existe pas de réelle corrélation entre la strate et cet indicateur.

3

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT - EN ANNÉES



Balance comptable des collectivités, 2022

Le niveau d'épargne (capacité d'auto-financement brute) permet à l'EPCI de rembourser sa dette en 4,2 années.

Bon à noter

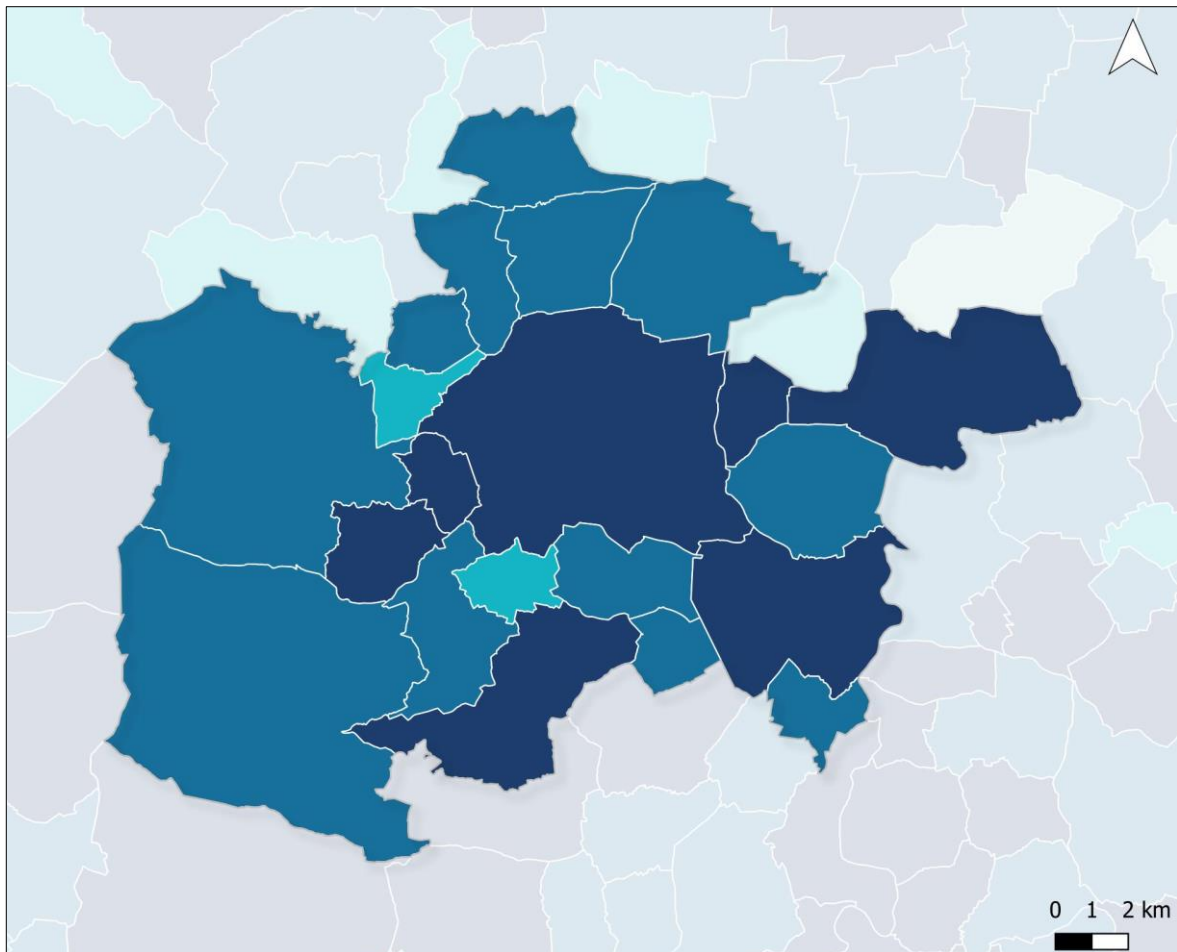


Malgré une augmentation du stock de dette pour la 3^{ème} année consécutive, l'amélioration de l'épargne brute entraîne une amélioration de la capacité de désendettement des collectivités, qui gagne 0,2 an. Cette amélioration se constate pour tous types de collectivité depuis deux ans.

4

DETTE PAR HABITANT

Mon EPCI



Encours de la dette par habitant



Balance comptable des collectivités, 2022

INDEX DES INDICATEURS

Le présent index reprend les modes de calcul des différents indicateurs issus de la balance comptable des collectivités.

Charges de fonctionnement

Achats et charges externes : débit net des comptes 60, 61 et 62 (sauf 621).

Charges financières : débit net du compte 66.

Charges de fonctionnement : débit net des comptes de la classe 6 (y compris 609, 619, 629, 6419, 6459, 6479)

Charges réelles de fonctionnement : débit net des comptes de classe 6 – (sauf 6741, 675, 676, 68)

Contingents : débit net du compte 655

Charges de personnel

Charges de personnel : débit net des comptes 621, 631, 633 et 64.

Rémunération du personnel non titulaire : débit net du compte 641 (sauf 6411)

Rémunération du personnel titulaire : débit net du compte 6411

Charges, cotisations et impôts : débit net des comptes 631, 633, 645 et 647

Autres charges de personnel : débit net des comptes 621 + 648

Autres charges de fonctionnement

Subventions versées (=dépenses d'intervention) : débit net du compte 657

Etudes / prestations de services : débit net du compte 604

Energies / fluides : débit net du compte 60621, 60611, 60612 et 60622

Entretien et réparations : débit net du compte 615

Déplacements, missions et réceptions : débit net du compte 625

Fêtes et cérémonies : débit net du compte 6232

Charges locatives: débit net des comptes 612, 613 et 614

Indemnités, frais de mission et de formation des élus : débit net du compte 653

Subventions de fonctionnement aux organismes publics : débit net du compte 6573

Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé : débit net du compte 6574

Recettes de fonctionnement

Total des recettes de fonctionnement : crédit net des comptes de la classe 7 (y compris 70389, 739 et 7419)

Recettes de fonctionnement réelles : crédit net des comptes de classe 7 (sauf 775, 776, 777, 78)

Impôts locaux : crédit net du compte 731, 7323 - débit net des comptes 739117, 73923

Autres impôts et taxes : crédit net du compte 73 (sauf 731, 732 et 739).

Ventes, prestations de services : crédit net du compte 70

Dotations et participations : crédit net du compte 74

DGF : crédit net du compte 741.

Redevances et recettes d'utilisation du domaine public : crédit net du compte 703

Vente de marchandises et de produits : crédit net du compte 701, 702 et 707

Prestations de services et études : crédit net du compte 705 et 706

Autres recettes de fonctionnement : crédit net du compte 704 et 708

Dépenses d'investissement

Total des emplois d'investissement : débit des comptes de classe 1 (sauf 11 et 12), 2 et des comptes 39, 481, 49 et 59

Dépenses d'équipement : débit des comptes 20, 21 et 23 - Crédits des comptes 237 et 238

Remboursement d'emprunts et dettes assimilées : débit des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678 et 1681

Charges à répartir : débit du compte 481

Immobilisations affectées, concédées : débit des comptes 18, 22 et 24

Subventions d'équipement versées : débit du compte 204

Ressources d'investissement

Total des ressources d'investissement : crédit des comptes 102 (sauf 1027, 10229), 13 (sauf 139), 231, 232, 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 456, 457, 458 + crédit net du compte 775 + crédit du compte 16 (sauf 16449, 166, 1688, 169)

Emprunts bancaires et dettes assimilées : crédit des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678 et 1681

Subventions reçues : crédit des comptes 13

FCTVA : crédit des comptes 10222

Autofinancement

Capacité d'autofinancement (CAF) brute : crédit net des comptes de la classe 7 - débit net des comptes de la classe 6 + débit net des comptes 675, 676 et 68 - crédit net des comptes 775, 776, 777 et 78.

Capacité d'autofinancement nette : CAF brute - Débits des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678, 1681 et 1682

Dettes

Encours total de la dette au 31/12 : solde créditeur du compte 16 (sauf 166, 1688 et 169)

Coût de la dette : solde créditeur des comptes 166, 1688 et 169

Remboursement en capital pour l'année : débit net du compte 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678, 1681 et 1682

Trésorerie

Fonds de roulement : soldes débiteurs - soldes créditeurs des comptes des classes 3, 4 et 5 (sauf 39, 454, 456, 457, 458, 481, 49, 59) - solde créditeurs des comptes 1688, 269 et 279

Besoin en fond de roulement : soldes débiteurs – soldes créditeurs des comptes de classe 4



Ithéa, c'est une vingtaine de passionné·e·s des territoires français, engagé·e·s au quotidien auprès des élu·e·s et agent·e·s qui les font vivre.

Nous réalisons des diagnostics de territoires, notamment dans le cadre d'Analyses des Besoins Sociaux (ABS) et de Conventions Territoriales Globales (CTG). Nous proposons également le rapport statistique le plus fiable et le plus complet qui existe : le Profil Croisé.

Notre projet s'articule autour de valeurs fortes, que nous adoptons au sein de notre entreprise et auprès des collectivités et clients accompagnés : curiosité, fiabilité, adaptabilité, innovation, égalité femmes-hommes et équilibre vie pro/vie perso. Ces valeurs se traduisent par une politique salariale audacieuse et une politique RSE que nous mettons en œuvre avec conviction.

Ithéa Conseil SAS - 21 rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris – communication@itheaconseil.fr - www.itheaconseil.fr

